

**MÉTROPOLE
D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

**Séance publique
du lundi 17 octobre 2016 à 9h30
Agora – Aubagne**

In extenso

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORÉ - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriani DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPHY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Roger RUZE - Albert SALE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Gilbert FERRARI - Valérie BOYER représentée par Stéphane PICHON - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par Josette VENTRE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Maxime TOMMASINI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPHY OURET - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Josette FURACE représentée par Roger RUZE - Samia GHALI représentée par Nathalie PIGAMO - Albert GUIGUI représenté par Isabelle SAVON - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Laurence LUCCIONI représentée par Mireille BALLETTI - Patrick MENNUCCI représenté par Eric SCOTTO - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Pascal MONTECOT représenté par Michel MILLE - Lisette NARDUCCI représentée par Didier PARAKIAN - Jérôme ORGEAS représenté par Patrick GHIGONETTO - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Eric LE DISSES - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Henri CAMBESSEDES - Roland CAZZOLA - Laurent COMAS - Jean-Claude FERAUD - Claude FILIPPI - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Stéphane LE RUDULIER - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Chrystiane PAUL - Roland POVINELLI - David YTIER - Karim ZERIBI.

La séance est ouverte à 9 H 45,
sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUDIN,
Maire de Marseille, Vice-Président du Sénat,
Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place, la séance est ouverte. Notre benjamin va procéder à l'appel.

(Mme Pustorino Durand procède à l'appel nominal des membres du Conseil de la Métropole.)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Pustorino. Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place, nous ne perdrons pas de temps.

Vous comprendrez que mes premiers mots soient pour dire à Mme la Présidente du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Sylvia Barthélémy, tous nos remerciements de l'accueil qui nous est réservé ce matin ici même dans cette salle Agora. Mille mercis également à M. Gérard Gazay qui est aujourd'hui en mission à l'étranger.

Mes chers collègues, vous savez qu'à la précédente séance, nous avons rendu hommage à un Parlementaire des Bouches-du-Rhône, M. Michel Vaxès. Je m'étais permis de dire aussi bien à Mme Pédinielli, Maire de Port de Bouc, M. le Député Gaby Charroux et à leur collègue du groupe communiste, notre considération et nos condoléances les plus attristées pour cet homme de bien qui s'en est allé.

Je dois vous dire aussi que nous avons, en d'autres lieux et au Conseil municipal de Marseille, honoré la mémoire d'une de nos éminentes collègues, Mme Colette Babouchian qui, après une longue maladie, s'en est allée aussi.

Nous avons ce matin une pensée affectueuse pour ces personnalités et je le redis du fond du cœur.

Je voudrais redire à Mme Sylvia Barthélémy nos remerciements aussi pour les techniciens, pour les fonctionnaires du Conseil de Territoire qui sont ici ce matin et nous facilitent la tenue de cette réunion.

I – INSTALLATIONS DE MADAME MARIE-CHRISTINE CALATAYUD ET DE MONSIEUR AUGUSTE COLOMB

Monsieur LE PRESIDENT.- Je voudrais également accueillir M. Auguste Colomb. Nous avons déjà Pierre Coulomb le Maire de Saint Zacharie, Auguste Coulomb, le nouveau Maire de Lamanon.

II – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le procès-verbal de la précédente séance. Y a-t-il des observations ?

S'il n'y a aucune observation, nous le considérons comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

IV – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 19 SEPTEMBRE 2016 ET DES CONSEILS DE TERRITOIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Sur les comptes rendus, y a-t-il des observations ?

S'il n'y a aucune observation, nous les considérons comme adoptés.

V – INFORMATIONS AU CONSEIL

- Mise à disposition, à titre onéreux, de personnel auprès de l'association Réussir Provence - Renouvellement de convention

- Mise à disposition, à titre onéreux, de personnel auprès de l'association Insertion Solidarité Innovations Sociales (ISIS)

- Mise à disposition, à titre onéreux, de personnel auprès de l'association Maison de l'Emploi Ouest Provence - Renouvellement de convention

- Mise à disposition, à titre onéreux, de personnel auprès de la commune de Fos-sur-Mer - renouvellement de convention

- Mise à disposition, à titre onéreux, de personnel auprès de la Régie du Golf Ouest Provence Miramas - renouvellement convention.

VI – EXAMEN DES RAPPORTS DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2016

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission Finances et Administration Générale s'est réunie le mardi 11 octobre 2016. Elle a examiné les rapports n°1 à 39.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

(Pas d'observation)

- 1. FAG 001-17/10/16 CM - Transfert au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'une parcelle sise 12 place des Abattoirs à Marseille 15ème arrondissement**

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Montecot, avis favorable ?

(Pas d'observation)

Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillez bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2. **FAG 002-17/10/16 CM - Transfert de propriété à titre gratuit des équipements de proximité appartenant à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, au bénéfice de la Commune de Fos-sur-Mer, cadastrés section BC n°47p, BH n° 4 et AY n° 97.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Montecot, pas d'opposition ?

(Pas d'observation)

Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillez bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3. **FAG 003-17/10/16 CM - Transfert de propriété, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée section DZ n°113p, propriété de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, située les Aubargues à Entressen, au bénéfice de la commune d'Istres**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillez bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4. **FAG 004-17/10/16 CM - Transfert de propriété à titre gratuit de la parcelle cadastrée section DP N°113p, propriété de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, sise l'Espale à Entressen, au bénéfice de la commune d'Istres**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillez bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5. **FAG 005-17/10/16 CM - Approbation d'une convention spécifique d'application - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020**

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Michel Roux, pas d'opposition ?

(Pas d'observation)

Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillez bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

6. **FAG 007-17/10/16 CM - Programme Opérationnel FEDER PACA 2007-2013 - Subvention globale - Quartiers sensibles - Axe 4. - Mesure 1. - Déprogrammation de cofinancements FEDER**

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Blum, pas d'opposition ?

(Pas d'observation)

Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillez bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

7. **FAG 008-17/10/16 CM - Programme Opérationnel FEDER/FSE PACA 2014-2020 - Désignation des élus métropolitains référents au sein du Comité de sélection mis en place dans le cadre de la gestion d'un Investissement Territorial Intégré (ITI)**

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Blum, pas d'opposition ?

Monsieur BLUM.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillez bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité des votants.

Le Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine ne prend pas part au vote.

8. **FAG 009-17/10/16 CM - Programme européen LIFE 2014-2020 - Candidature aux appels à projets**

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Blum, pas d'opposition ?

Monsieur BLUM.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillez bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9. **FAG 010-17/10/16 CM - Garantie d'emprunt pour l'acquisition et l'amélioration de 12 logements résidence la Roque à Grans**

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Blum, pas d'opposition ?

Monsieur BLUM.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

10. **FAG 011-17/10/16 CM - Garantie d'emprunt pour la construction de 47 logements le clos de l'âne blanc à Istres**

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Blum, pas d'opposition ?

Monsieur BLUM.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillez bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11. FAG 012-17/10/16 CM - Organisation de la répartition et des modalités de l'exercice par la métropole de compétences départementales - Transfert conventionnel des compétences départementales - Département du Vaucluse sur le territoire de la commune de Pertuis

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Blum, pas d'opposition ?

Monsieur BLUM.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- M. le Maire de Pertuis demande la parole.

Monsieur PELLENC.- Ce rapport concerne les obligations de la Métropole vis-à-vis du transfert de certaines compétences par rapport au Département.

Pertuis, commune du département du Vaucluse, est dans une situation particulière, de même que celle de Saint Zacharie. Nous avons été surpris de ne pas avoir été mis dans la boucle en ce qui concerne ces négociations avec les Départements.

S'agissant de Pertuis qui est située à l'extrême Sud-Est, il faut savoir que nous sommes en conflit avec le Département qui, depuis 20 ans, n'a rien fait en matière de voirie. Il en va de même pour l'aspect social que le CCAS de Pertuis remplit pour le compte du Département. Il est bien évident que c'est une obligation. Je comprends tout à fait qu'il y ait une négociation. En revanche, je souhaite, et c'est la demande que j'ai faite à M. Blum, que Pertuis et Saint Zacharie soient mises dans la réflexion en ce qui concerne plus particulièrement les dossiers à venir.

Je souhaiterais également que la compétence tourisme qui est une compétence possible soit intégrée car pour le tourisme, on n'a jamais vu quoi que ce soit. Je pense que la Métropole sera plus à même, en matière de tourisme, d'être performante. Nous l'espérons.

Voilà, cher Président, ce que nous souhaitons.

Nous sommes favorables et n'allons pas nous opposer à ce rapport, ceci étant, il faut que les communes soient respectées et prises en considération.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Si M. Roland Blum veut bien répondre à M. le Maire.

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, je suis là pour vous tranquilliser. Vous avez émis un vœu. Ce vœu sera exaucé.

S'agissant de la Commission de transfert départemental puisque vous savez que l'on va examiner les transferts qui doivent être faits du département de Vaucluse à la Métropole et Pertuis est la seule commune concernée, je vous rappelle que cette Commission est présidée par le Président de la Chambre régionale des Comptes et que nous avons obligation de régler le problème d'ici la fin de l'année.

Je peux vous dire, mais vous le savez puisque vous l'avez dit Monsieur le Maire, que les techniciens de la Métropole ont déjà pris contact pour les problèmes de voirie avec vos techniciens et rien ne sera fait sans que vous ayez donné votre accord. Une première réunion de la commission a eu lieu. Une autre aura lieu dans quelques temps mais entretemps, il est évident que vous serez amené à donner votre avis et votre avis, nous le suivrons.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il en va de même bien entendu pour M. Pierre Coulomb à Saint Zacharie.

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, chers collègues, je rejoins ce qu'a dit mon collègue le Maire de Pertuis. Je souhaiterais être intégré à toutes ces réunions car il

y a eu des réunions entre le Département et la Métropole et la commune a été totalement ignorée. Je dois dire que je m'en suis occupé vendredi et les services de la Métropole ont très bien répondu à ma demande. Je souhaiterais tout comme le Maire de Pertuis, que nous soyons intégrés à ces réunions. Je crois qu'une est prévue suite à nos interventions de vendredi.

Monsieur BLUM.- Ce qui est valable pour Pertuis l'est aussi pour Saint Zacharie évidemment.

Monsieur LE PRESIDENT.- Bien sûr. Pour les journalistes qui nous écoutent, je rappelle il n'y a que deux communes hors du territoire des Bouches-du-Rhône : Saint Zacharie dans le Var et Pertuis dans le Vaucluse. J'observe d'ailleurs que les relations entre les deux Maires et la Métropole se passent quelquefois mieux qu'entre le Département du Vaucluse et Pertuis.

Nous ferons tous les efforts nécessaires.

Ce que je peux dire, pour ce qui est de la compétence en matière de gestion des routes classées dans le domaine départemental, le principe du seul transfert des voies présentant des caractéristiques essentiellement urbaines dans les agglomérations métropolitaines a été proposé par les trois Départements concernés afin d'assurer une gestion de proximité cohérente de ces réseaux. Par conséquent, les deux Maires seront bien entendu concertés là-dessus et nous ferons, si Roland Blum est d'accord, une réunion ensemble, à laquelle je souhaite assister.

Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillez bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12. FAG 013-17/10/16 CM - Organisation de la répartition et des modalités de l'exercice par la métropole de compétences départementales - Transfert conventionnel des compétences départementales - Département du Var sur le territoire de la commune de Saint- Zacharie

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Blum, avis favorable ?

Monsieur BLUM.- Avis favorable, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillez bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13. FAG 014-17/10/16 CM - Transferts des compétences départementales à la Métropole - Adoption des périodes de référence et des modalités d'évaluation des dépenses engagées par le Département des Bouches-du-Rhône après consultation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges et Ressources Transférées

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Blum, avis favorable ?

Monsieur BLUM.- Avis favorable, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillez bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14. FAG 015-17/10/16 CM - Affectation des résultats - Modifications suite aux changements de régime des provisions et à l'intégration de la gestion des syndicats mixtes

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Blum, avis favorable ?

Monsieur BLUM.- Avis favorable, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15. FAG 016-17/10/16 CM - Budget principal de la Métropole d'Aix-Marseille Provence: Adoption de la Décision Modificative n°2 2016 et des Etats Spéciaux de Territoires

Monsieur MONTAGNAC.- Monsieur le Président, chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires est le premier de notre Métropole dans le cadre de notre budget 2017. Je vous rappelle que le budget 2016 a été l'addition des budgets des EPCI que vous aviez votés en décembre 2015 pour faire le budget 2016, même si nous avons eu quelques difficultés pour le boucler.

Ceci étant dit, ce débat d'orientations budgétaires est l'acte essentiel de la stratégie financière et de l'expression des moyens mis à la disposition de l'exercice des politiques publiques, le rapport sur les orientations budgétaires revêt pour cet exercice une dimension toute particulière. Il pose à l'appui d'une prospective sous forte contrainte les éléments nécessaires à la construction métropolitaine de projets. Intégrant les conséquences brutales de la réduction drastique des concours de l'Etat, il conjugue l'obligation de maintenir une trajectoire d'équilibre avec les besoins d'investissement dont il est indispensable d'adapter les volumes aux capacités durables de la Métropole.

L'édification de projets métropolitains suppose un travail de fond, qui, dès l'exercice 2017, verra l'émergence d'outils financiers métropolitains.

S'agissant du contexte de création budgétaire, les tendances nationales estimées pour l'année 2016, seraient :

- une évolution des dépenses de fonctionnement contenue (1,8%) et une évolution des recettes de fonctionnement en ralentissement (1,0%) ;
- une dégradation de l'épargne brute (-2,9%) ;
- les dépenses d'investissement pourraient interrompre leur baisse sans toutefois amorcer de réelle reprise. L'investissement se stabiliserait donc mais à un niveau plutôt faible à l'échelle de la dernière décennie : en euros constants, il faut remonter à 2003 pour observer un niveau comparable.

En revanche, cette année, nous avons acté une chose principale dans le cadre de la Métropole, c'est la création d'un budget annexe unique transports.

Appeler des vœux de la classe politique et du monde économique, la mise en œuvre d'une politique des transports s'illustre déjà par la création d'un budget annexe unique dédié à cet effet. Il regroupe les systèmes, mis en œuvre par les anciens EPCI et les syndicats dissous.

Cette unification permet cependant de conserver une traçabilité analytique précise, autorisant le suivi budgétaire jusqu'au plus près des Territoires et instaure une interactivité idoine pour les acteurs locaux.

Concernant l'évolution des recettes de fonctionnement du budget principal et du budget annexe unique transports, des hypothèses d'évolution ont été retenues pour construire le projet de budget primitif, notamment en matière de fiscalité, de concours

financiers et de tarification. Je vous rappelle pour information que le budget 2017 sera voté le 15 décembre 2016.

A partir des informations transmises par l'administration fiscale et d'une analyse rétrospective, une prévision des recettes fiscales pour le budget primitif a été réalisée, tenant compte de la reconduction à l'identique des taux d'imposition 2016 pour 2017, dans le cadre de l'harmonisation votée à ce sujet.

Je vous fais grâce des tableaux que vous avez sur les documents que vous avez reçus.

La Métropole, en dépit de contraintes structurelles fortes, a fait le choix de maintenir les taux d'imposition pour ne pas faire porter sur les habitants et les entreprises, une fiscalité déjà insupportable tout en préservant un niveau d'investissement à son maximum possible pour protéger l'économie et l'emploi.

L'année 2017 sera impactée par les décisions prise en 2016 sur l'harmonisation des exonérations de la CFE, de la TEOM, mais également du coefficient multiplicateur de la TASCOM et du taux de versement transport.

L'évolution de la fiscalité ménage correspond :

- d'une part à l'anticipation d'un coefficient de revalorisation nationale de 1% ;
- et d'autre part à une évolution locale de 0,8% pour la TH, 1% pour la TFPB et 1,5% pour la TFNB ainsi que sa taxe additionnelle.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels s'appliquant à compter de 2017 et se faisant à produit constant, elle entraîne la fin de l'application du coefficient de revalorisation national sur le foncier d'entreprise.

A ce sujet, nous avons eu une première réunion avec les membres de cette Commission à Aix-en-Provence pour préparer 2017.

L'évolution du versement transport de 6,27% résulte d'une progression de l'assiette estimée à 3% et de l'impact du taux unique.

La Métropole est bénéficiaire de concours financiers de l'Etat et du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Seule une prévision peut être aujourd'hui établie sur la dimension du FPIC.

Vous avez à ce sujet un tableau qui reprend les sommes et les pourcentages sur ce que je viens d'évoquer.

Pour autant, le bloc communal se voit imposer l'effort cumulé le plus lourd.

La dotation d'intercommunalité, l'une des deux composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait diminuer de -9,13%. Cette diminution résulte de l'augmentation du prélèvement pour le redressement des comptes publics. Alors que cette augmentation représentait 21,6 millions d'euros en 2016, le projet de loi de finances pour 2017 prévoit une augmentation réduite de moitié, soit 10,8 millions d'euros. C'est ce sur quoi s'était engagé le Président de la République lors du Congrès des Maires en juin à Paris.

La dotation de compensation de la DGF (ex-compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle) devrait également être en baisse de 1,90% comme l'année précédente.

La prévision du montant 2017 du fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) est identique au montant de l'année 2016 du fait de

la stabilisation de l'enveloppe du FPIC et de l'impossibilité d'évaluer à ce stade l'impact de la recomposition de la carte intercommunale nationale.

- L'évolution des dépenses de fonctionnement du budget principal et du budget annexe unique transports

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement des attributions de compensation versées par la Métropole, complétées par le versement de subventions aux communes de certains territoires qui n'avaient pas totalement intégré la dotation de solidarité communautaire.

Les attributions de compensation qui représentent une charge nette de 704,3 millions d'euros continuent, par leur part plus élevée que pour n'importe quelle intercommunalité de France, de grever lourdement l'épargne de gestion du budget principal. C'est très important, j'espère que vous l'avez noté et enregistré.

- L'évolution des projets d'investissement du budget primitif 2017

Après une phase de recensement des investissements lors de la création de la Métropole, la gestion des engagements pluriannuels entre dans une phase d'harmonisation des procédures et de construction d'un régime de pluriannualité.

L'élaboration de budget primitif 2017 se construit dans le cadre fixé par le Pacte de Gouvernance financier et fiscal, décliné dans une lettre de cadrage. Cette dernière a pour finalité de mettre en adéquation la programmation des investissements avec la capacité financière de notre EPCI tout en respectant les investissements engagés et nécessaires aux Territoires ainsi que son ajustement aux capacités de réalisation par les services.

Le montant des dépenses d'équipement cible pour le budget primitif 2017 est un objectif prenant en compte le niveau de réalisation des crédits en 2015 par chaque ancien EPCI ou syndicat.

Vous avez à ce sujet un tableau qui correspond à ce que je viens d'évoquer.

- L'évolution de l'endettement du budget principal

Au 31 décembre 2015, l'encours de dette de la Métropole pour le budget principal s'élevait à 1462 millions d'euros. L'emprunt d'équilibre 2016 du budget principal devrait s'élever autour de 250 millions d'euros dont une partie sera composée d'emprunts obligataires et l'autre d'emprunts souscrits auprès des établissements bancaires.

L'encours total de la Métropole au 1^{er} janvier 2016 était de 2 249 millions d'euros. La répartition de cet encours entre taux fixe et taux variable devrait rester stable à l'horizon 2017 avec 57,5% en taux fixe et 42,5% en taux variable.

Selon les critères posés par la charte GISSLER, il apparaît que 95% de l'encours de la dette de la Métropole est située dans la catégorie A1 (A1 est le minimum, cela va jusqu'à A6) ce qui correspond à la catégorie de dette la moins risquée (taux fixe, taux variable simple, libellé en euros). 3% de l'encours correspond à des produits structurés (1,66% en catégorie 1B, 0,74% en catégorie E4 et 0,92% en catégorie F6).

La stratégie de financement des investissements repose sur une maîtrise des risques par la diversification des taux d'emprunt des prêteurs, mais aussi en restant actif sur les marchés obligataires dont les taux conjuguent une disponibilité de crédits.

La trajectoire financière du budget principal repose sur les postulats suivants : maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement dans le contexte économique actuel, limitation du volume annuel d'investissement fixé à 450 millions d'euros, sans augmentation globale de la pression fiscale, sans lequel la Métropole entrerait à compter de 2018 dans un cercle vicieux d'endettement : baisse de l'épargne nette, augmentation du recours à l'emprunt, augmentation de l'annuité de la dette, dégradation de l'épargne nette.

Les objectifs fixés par la lettre de cadrage reprenant les dispositions du Pacte de Gouvernance financier et fiscal permettraient à la Métropole d'atteindre une trajectoire financière soutenable par une progression de l'épargne brute permettant de financer une plus grande part d'investissement. De cette manière, le recours à l'emprunt serait contenu et assurerait une stabilisation de la capacité de désendettement autour de 11,5 années. Cependant, l'encours de dette continuerait à progresser.

La préparation du budget primitif 2017 devra s'inscrire dans la trajectoire de gestion de ce dernier scénario afin de maintenir une situation financière qui permette de garantir la capacité d'investissement nécessaire à notre territoire.

Avant de terminer, je voudrais apporter une précision. Certains de nos collègues, lors de la Commission des finances, en présence des Vice-présidents des Territoires et du Président, ont évoqué l'absence dans ce débat d'orientation budgétaire d'un projet métropolitain.

Sans dévoiler d'autres interventions de mes collègues, je voudrais simplement signaler la chose suivante. Sur ce budget 2017, nous avons intégré beaucoup de projets d'EPCI qui sont devenus des projets métropolitains. Ces projets métropolitains font partie de notre avenir, de notre devenir et des obligations et des compétences de la Métropole. Il y a donc déjà dans ce budget 2017 des infrastructures qui sont sorties ou qui vont sortir de terre qui font que la Métropole a déjà un avenir métropolitain.

Je pense que mon collègue Jean-Pierre Serrus le fera au niveau des transports qui est certainement le plus gros des projets que nous avons à bâtir pour avoir l'appui de l'Etat. Toujours est-il qu'il y a dans ce document d'orientations budgétaires et le budget que l'on présentera pour 2017, des projets métropolitains qui impactent financièrement sérieusement la Métropole.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Si vous avez bien suivi mes chers collègues, M. Montagnac a évoqué finalement le rapport n°25 alors que nous en sommes au 16.

Nous allons poursuivre sur le rapport n°25, c'est-à-dire sur les orientations budgétaires. Nous allons commencer par la droite, extrême... Monsieur Ravier.

Monsieur RAVIER.- Vous m'avez reconnu, c'est déjà ça.

Monsieur le Président, Comme dans toutes les collectivités de plus 3 500 habitants le rapport d'orientations budgétaires 2017 de 33 pages débute par les mêmes considérations d'ordre général reprises à l'envi sur la situation internationale, nationale, la situation financière des collectivités locales et le cours du baril de pétrole. Tout cela occupe 17 pages de ce rapport et n'offre que peu d'intérêt puisque le constat n'est pas décliné au niveau local.

C'est donc en 16 pages seulement qu'est expédié le cœur du sujet qui nous préoccupe tous. C'est bien de l'état des finances de la Métropole et de leur gestion que dépendent la réalisation des projets indispensables à la survie et au développement de notre territoire, projets dont vous nous avez assurés que seule la Métropole pouvait les mener à bien et combler le retard accumulé pendant des dizaines d'années. C'est ainsi que vous avez justifié et imposé la création de ce monstre technocratique dont la grande majorité des élus ne voulaient pas.

C'est donc un sujet qui aurait mérité une analyse et des développements plus approfondis que ceux que vous nous livrez.

D'autant que la situation de cette Métropole à peine née est déjà extrêmement inquiétante.

Le 7 avril, notre Conseil examinait le rapport d'orientations budgétaires 2016.

Ce rapport détaillait en quatre pages, les différents scénarios envisagés pour leur gestion des finances métropolitaines.

Si l'on résume ces scénarii :

Pour un volume de dépenses d'investissement de 600 millions d'euros par an avec ou sans FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) sans augmenter les impôts et en maîtrisant les dépenses de fonctionnement à 0,9%, la solvabilité de la Métropole n'est pas garantie du fait d'un autofinancement structurellement faible.

Le scénario qui permettrait de garantir cette solvabilité, sans augmenter la fiscalité, limite les dépenses d'équipement à 400 millions d'euros en soulignant la nécessaire mise en œuvre d'un plan d'économie de fonctionnement à court terme.

Bref, le seul scénario qui exclut l'augmentation de la fiscalité c'est celui de l'austérité budgétaire: diminution des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'équipement ! Celles et ceux qui avaient gobé le miracle métropolitain en seront pour leurs frais !

Nous sommes bien loin des affirmations de l'État et de la mission interministérielle qui, pour cette dernière, n'a pas hésité à imprimer dans l'opuscule de vulgarisation intitulé «Métropole Mode d'Emploi», je cite: « L'analyse comparative de la situation agrégée des six EPCI avec celles des huit plus grandes Communautés urbaines devenues Métropoles fait ressortir que la situation financière de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est comparable, et sur certains aspects majeurs, plus favorable que celles des grandes Communautés urbaines. La synergie induite par cette création devrait permettre de mettre à profit ces marges de manœuvre ». En réalité des marges de manœuvre il n'y en a jamais eu, et il n'y en a toujours pas !

Dès le préambule de ce rapport 2016 vous indiquez : « Cette contrainte majeure (celle de la diminution des dotations de l'Etat) cumulée à la croissance des dépenses d'équipement et des projets avant l'avènement de la Métropole placent l'épargne de gestion sous forte tension et le budget principal en effet de ciseaux immédiat ! »

La Métropole est ainsi quasiment mort-née !

Mais le 29 juin nous avons pris connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de 2008 à 2014.

Un rapport littéralement accablant : 91 pages de critiques.

Tous les indicateurs sont dans le rouge :

- un résultat de fonctionnement très faible,
- une croissance de dépenses de fonctionnement de + 5,5 % alors que les recettes n'augmentaient que de + 4, 7 % entre 2011 et 2013,
- une capacité d'autofinancement brute trop faible pour couvrir le remboursement en capital de la dette et l'effort d'investissement décidé par la Communauté urbaine,
- une dette très élevée de 1,6 milliards d'euros à la fin 2014, soit un encours par habitant de 1494 euros, une annuité de 125 euros par habitant et une capacité de désendettement comprise entre 13 et 20 ans.

Tout cela à cause d'une gestion totalement hasardeuse stigmatisée par la Chambre :

- absence d'une appréciation sincère des contraintes budgétaires,

-une hausse des autorisations de programme déconnectée de l'évolution des ressources de la collectivité,

-pas de prospective priorisée basée sur des critères objectifs répondant à l'intérêt communautaire,

- des insuffisances de comptabilisation qui obèrent la fiabilité des comptes et la situation patrimoniale de la collectivité,

-des irrégularités dans la mise en œuvre d'un principe d'équilibre financier des budgets des services à caractère industriel et commercial,

- un pilotage interne atone,

-un contrôle de gestion inexistant,

- des données erronées fournies à l'intention l'AMF en vue de l'émission d'emprunts obligataires.

Face à un tel bilan on reste effaré de la légèreté inconséquente avec laquelle on a hypothéqué l'avenir des institutions mais bien plus grave celui de nos concitoyens !

Pourtant cette situation ne date pas d'hier, car il ne s'agit pas d'avoir la mémoire courte !

Déjà en 2007, la Chambre régionale des Comptes examinant la gestion de la Communauté urbaine depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2006 faisait un constat alarmant :

-des procédures budgétaires et comptables incertaines,

-des insuffisances dans la prévision budgétaire,

-de la cavalerie sur les factures antérieures à 2003 et payées les années suivantes, nous avons, à Marseille, l'habitude de ce genre de procédé,

-et bien entendu, une dégradation financière que vous avez masquée, Monsieur le Président, en appliquant votre méthode habituelle : vous avez augmenté les impôts !

Et je cite : « Après la mise en œuvre d'une fiscalité additionnelle en 2005, la Communauté urbaine n'a pu équilibrer son budget 2006 qu'avec une augmentation de 20% de la taxe professionnelle et, s'agissant de la section de fonctionnement, avec une recette exceptionnelle de l'ordre de 25 millions d'euros provenant de la renégociation des subventions en annuités versées par une banque, qui devaient initialement faire l'objet de versement sur plusieurs années. » La Chambre pointe déjà en 2006 l'absence d'autofinancement et malgré cela, des projets d'investissement très importants !

Elle souligne également un endettement galopant ! « L'encours total de la dette a augmenté constamment et il a plus que doublé en un an ».

On reste effaré de constater qu'aucun des contrôles pourtant prévus par la loi n'a pu ou voulu enrayer cette spirale mortifère et nous place aujourd'hui devant le fait accompli !

On reste effaré du cynisme avec lequel on nous a « vendu » la Métropole comme la panacée universelle pour affirmer aujourd'hui avec aplomb et sans vergogne « On n'a pas un euro à mettre dans l'agenda de mobilité métropolitaine ». Beaucoup commencent à comprendre à quel point ils se sont faits rouler dans la farine et la colère gronde à juste titre. Et encore, nous n'en sommes qu'au début !

Bientôt va sonner l'heure qui annoncera la mort de la souveraineté des Maires et qui feront de vous, mes chers collègues, et de vos mairies, des mairies d'arrondissements de la grande Métropole. C'est bien l'héritage de la Communauté urbaine qui a plombé les finances de la Métropole et ni vous, ni vos successeurs ne saurez échapper à vos responsabilités dans ce désastre !

Maintenant nous n'avons plus de choix, il n'y a plus de marges de manœuvre et vos propositions pour l'exercice budgétaire 2017 ne sont rien d'autre qu'un plan de redressement des finances métropolitaines pour gérer la pénurie.

Monsieur le Président, nous refusons quant à nous, de porter avec vous le deuil de l'avenir de notre territoire.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Eh bien je préfère !

M. Raimondi a la parole.

Monsieur MANCEL.- Monsieur le Président, juste un petit mot avant l'intervention de mes collègues du groupe, pour pointer un aspect un peu particulier qui concerne l'intérêt communal.

A la lecture de ce rapport, on s'aperçoit que l'intérêt communal est un peu absent et même souvent absent des grandes orientations. Je voulais notamment dire qu'il aurait été intéressant que soit examinée la clause de revoyure qui était prévue fin octobre. Effectivement, la clause de revoyure qu'il faut considérer comme un outil important de concertation pour replacer les communes et le projet territorial au sein du dispositif. C'est pour cela que nous souhaitons maintenant que cette question de revoyure soit examinée avant la finalisation du budget.

Je passerai sur le texte lui-même car je crois que j'ai des collègues beaucoup plus experts que moi pour en parler. Je voulais revenir et juste terminer par un point.

A travers le Pacte de Gouvernance, Monsieur le Président, vous avez garanti aux communes le reversement de leur attribution de compensation, celle-ci ne pouvant être révisée qu'en cas de transfert de compétences.

Sur ce dernier point, nous renouvelons notre inquiétude face au transfert de la compétence voirie, sachant que celle-ci aurait pour conséquence de transférer des charges supplémentaires à la Métropole, en retirant aux communes les moyens financiers et humains pour traiter une charge de proximité. A cet effet, nous réitérons notre demande de Conférence des Maires sur ce sujet.

Merci Monsieur le Président. Je voulais être court. René, excuse-moi de t'avoir coupé la parole.

Monsieur RAIMONDI.- Mes chers collègues, Maire d'une petite ville, j'ai pourtant l'habitude de cet exercice, mais très honnêtement, je ne me retrouve pas dans ce document. Je ne m'y retrouve pas parce qu'effectivement, il me manque beaucoup de détails, des choses qui puissent me faire réfléchir à la façon dont on va monter le budget.

La première chose, ce sont les éléments d'exécution de l'année précédente. Aucun élément d'exécution de l'année précédente ne nous permet de juger de l'efficacité du ROB précédent, de savoir si effectivement on a respecté ce qu'il en était. Un exemple : dans ce ROB, on parle du personnel, on nous dit : augmentation de 2,5. J'ai le souvenir, mais je me trompe peut-être, que dans le ROB précédent, on nous parlait de 1%. Aujourd'hui, 2,5%. Quid de l'exécution ? Pourtant le pourcentage des salaires sur le budget est colossal. Je pense que l'on aurait pu s'appesantir un bon moment sur ce sujet. On dit qu'on va harmoniser. Certes, mais par le bas, par le haut, par le milieu ? Je n'en sais rien.

Dans tous les cas, on est là sur une part du budget qui est importante et on n'en parle que très peu. Je trouve que c'est dommage.

Sur les investissements, on nous précise en particulier qu'on a tenu compte des programmes de 2015 des diverses intercommunalités. Peut-être... Je ne sais pas.... Dans tous les cas, dans ce document, rien ne nous permet de juger si en 2016 ce qui était prévu pour 2015 a bien été suivi. Encore une fois, je reviens sur l'exécution, où on en est. Puis, je

vois dans le tableau page 68, une baisse de 72 millions. N'ayant aucun élément pour juger de ce qui a été fait, de ce qui a peut-être été abandonné ou de ce qui va se faire peut-être, j'ai du mal encore une fois à m'y retrouver.

J'en reviens à ce qu'a dit notre Président tout à l'heure, n'ayant encore une fois aucun élément de l'année de l'exécution précédente, difficile de se retrouver sur une clause de revoyure. Mais, Monsieur le Président, j'espère que vous n'allez pas nous refaire voter le budget de l'année 2017 sans avoir les éléments d'exécution de 2016 et sans avoir reparlé de la revoyure. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur VIDAL.- Monsieur le Président, quelle rude tâche vous attend !

Monsieur LE PRESIDENT.- Ça, je le sais !

Monsieur VIDAL.- C'est peut-être pour cela que l'on vous a choisi parce que je ne voudrais pas reprendre les propos de « l'extrême droite », c'est vous qui l'avez dit, je cherchais le mot parce qu'il paraît que cela vous offusque mais effectivement, c'est votre positionnement.

Pour nous, il n'y a pas de surprise, nous savions très bien tous, favorable ou pas favorable à la Métropole, que notre Territoire avait des difficultés, était en situation de retard sur beaucoup d'investissements. Le Gouvernement nous a présenté la Métropole comme le moyen de sortir de ces difficultés. Avec un petit bémol, et je ne reprendrai pas les interventions du Premier Ministre de l'époque qui est venu (mais je crois qu'il était en campagne électorale) avec tous les millions dont on nous a parlé lorsqu'on posait la question des retards sur les transports etc. Là, les millions et les milliards tombaient. Il est évident que la construction de la Métropole avec les aides de l'Etat telles qu'elles étaient précisées, pouvait mener à une discussion et des orientations sur les retards successifs des Gouvernements de tout bord, qui n'ont jamais considéré Marseille comme une priorité. Il y a eu des aides sur Lille, sur Bordeaux, sur une quantité de grands lieux mais Marseille a toujours été mise à l'écart.

La construction telle qu'elle est ne me surprend pas. Je l'ai évoquée lors du premier débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Président, la quadrature du cercle que vous avez à résoudre, c'est comment construire cette Métropole en y créant les investissements qui la sortent de terre. Vous avez pris un premier engagement, celui de ne pas construire la Métropole au détriment des communes, notamment en ce qui concerne les dotations des communes. Car si en plus de la non-réalisation des projets métropolitains qui viendront en leur temps, nos budgets sont en difficulté, je pense que le fiasco sera total.

Sur les aides aux communes, vous avez pris un engagement que vous avez respecté pour le moment, sur 2016 et 2017. Connaissant votre attachement à la vie communale, je n'imagine pas, car sur le DOB, il y a quand même des orientations jusqu'à 2020, qu'à un an et sans arrière-pensée électorale, à la veille des municipales, vous mettiez nos budgets en difficulté.

Je suis persuadé que M. Gondard, qui est là pour tenir la bourse, va vous demander d'être prudent. Un engagement ou tout au moins une orientation qui nous permette de penser que nos budgets, jusqu'à 2020, ne seront pas chamboulés, même avec, je suis même prêt à le dire, une réserve s'il y avait une catastrophe budgétaire, nous rassurerait et lèverait cette hypothèque.

Il y en a une deuxième qu'évoquait Joël Mancel tout à l'heure, c'est la voirie. Certes, c'est la loi. Néanmoins, je vous propose avec les services et les élus qui le souhaitent de voir comment, tout en respectant la loi, moduler la mise en place du couperet de 2018 qui donnerait totalement raison à Mme Lebranchu.

Je rappelle qu'elle a déclaré, il y a un mois et demi, que sa loi NOTRe avait un paradoxe, c'est qu'elle était faite pour supprimer les petites communes mais ne souhaitait pas supprimer les Maires. Des Maires sans commune, cela va poser question. C'est elle-même qui le dit dans un point presse.

Si vous nous rassurez sur ce point, cela permettra de discuter. Je suis persuadé, comme vous l'avez fait à la création de l'intercommunalité de Marseille, que des formules de conventionnement peuvent nous permettre de différer ou en tout cas de ne pas avoir le couperet que M. Montagnac nous évoquait où des agents municipaux qui étaient passés à la Métropole lui avaient dit : *mon patron, ce n'est plus vous, il est à 20 kilomètres d'ici.*

Ce débat budgétaire est difficile, nous le savons. Nous devons passer un cap. On est en période électorale. L'aide du Gouvernement quel qu'il soit est indispensable à nos projets, sinon, nous allons être une addition de petites structures. La clé est là.

On ne va pas anticiper, mais ce sont probablement vos amis qui seront aux affaires dans quelques mois. Pas sûr mais peut-être. Pour ma part, mes amis n'ont pas respecté leurs engagements donc je suis mal placé pour leur demander de le respecter. En effet, les millions devaient tomber mais ils n'y sont pas.

Je suis très pragmatique, je me dis que les prochains vont peut-être respecter leurs engagements. Ce serait peut-être utile que tous les Députés qui sont dans cette salle s'engagent à leur faire respecter leurs engagements et à aider les communes à s'en sortir. Je sais que c'est compliqué.

Dernier problème, Monsieur le Président, vous avez réussi à faire en sorte que des gens de tous bords et de toutes sensibilités commencent à travailler ensemble. Je pense qu'avec ce sujet de la voirie, vous risquez d'ouvrir un débat qui remette en cause la manière que l'on a de travailler qui, globalement, avec nos différences, nous permet d'avancer, doucement certes, mais d'avancer.

Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous terminons sur les interventions du groupe avec M. Bramoullé.

Monsieur BRAMOULLÉ.- Monsieur le Président, Maryse Joissains souhaiterait également intervenir dans le cadre du groupe.

Monsieur le Président, je voudrais faire trois remarques sur ce DOB.

Une première remarque pour vous dire que pour l'essentiel, je trouve que le travail qui a été fait par Jean Montagnac, Léon Blum et la Commission des Finances...

Monsieur LE PRESIDENT.- Roland Blum... Ceci dit, Monsieur Bramoullé, Léon Blum avait une formule que je fais mienne : *on n'a jamais raison contre son parti.*

Les Socialistes, vous pouvez applaudir !

Monsieur BRAMOULLÉ.- Je reviens sur cette première remarque. Je trouve que le constat qui est fait dans le DOB est pour l'essentiel tout à fait acceptable et que le travail qui a été fait est un travail honnête et de rigueur. En revanche, dans le détail, il y a des choses importantes et vous savez que parfois, le diable se niche dans les détails.

Je voudrais vous dire ce qui me paraît le détail le plus grave. Notre situation financière dégradée est due essentiellement à un dérapage de la dette dans les Territoires antérieurs. Ce dérapage a été permis par l'utilisation d'emprunts obligataires. C'est un peu compliqué mais c'est important de le préciser. Quand la dette s'est envolée, les réseaux bancaires ne voulaient pas prêter à certains Territoires. Ils ont trouvé le moyen pour financer ce qu'ils voulaient faire, de faire appel à des emprunts obligataires. Les emprunts obligataires sont très dangereux. C'est une titrisation qui est à l'origine de la crise des *subprimes* qui a eu des conséquences très graves. C'est plus cher que des réseaux

bancaires, c'est plus risqué parce que ce sont des titres qui sont fluctuants en fonction de la bourse et c'est inutile aujourd'hui parce que les réseaux bancaires sont gavés de liquidités.

Je regrette, Monsieur Montagnac, que vous ayez évoqué tout à l'heure dans le DOB, que dans notre programme d'emprunts il est prévu de faire des emprunts obligataires. Je considère qu'on peut s'en tirer avec un programme d'emprunts sans utiliser les emprunts obligataires, ils sont trop dangereux. Voilà ce que je voulais souligner en détail.

Une dernière remarque, Monsieur le Président : oui, il faut faire appel au Gouvernement aujourd'hui. Si vous avez suivi mon propos, la meilleure façon de retrouver des marges de manœuvre – et j'avais fait une petite note à Roland Blum qui portait sur cette proposition – consiste à demander un transfert de la dette d'un milliard d'euros de la Métropole vers le Gouvernement et ce, pour des raisons très simples. Ce transfert qui peut se faire dans un cavalier budgétaire à la loi de Finances, ne coûte pas grand-chose au niveau du Gouvernement et nous desserrerait des contraintes. Seulement, il y a un point important et pour lequel il faut se battre. Il faut expliquer que si la dette s'est alourdie, c'est parce que l'Etat n'a pas fait les investissements qu'il fallait faire dans les années précédant la Métropole.

Je compte sur vous, Monsieur le Président, pour porter cette parole et essayer d'obtenir ces gains de cause.

Madame JOISSAINS MASINI. - Monsieur le Président, j'ai dit en Bureau ce que je pensais de la situation, je ne vais pas réitérer ce que j'ai déjà dit. Je veux simplement vous rappeler à beaucoup de prudence. M. Ravier, même si je ne partage pas ses idées, a fait une excellente analyse de la situation et cela m'inquiète.

Cela m'inquiète parce que je suis Maire d'une grande ville et si nous entrons dans les transferts de compétences, nous allons accroître les problèmes. J'interviens aujourd'hui non pas pour développer tout ce que je pense de la situation, j'ai toujours été contre la Métropole, je continue d'être contre une Métropole installée dans ces conditions-là, avec un Gouvernement qui n'a pas tenu parole et qui a réalisé vis-à-vis des Territoires une véritable escroquerie. Les citoyens leur demanderont un jour des comptes pour ce comportement totalement irresponsable. On a mis en place une Métropole sans faire d'étude d'impact, sans savoir exactement ce qu'allaient devenir nos territoires. Il y a là une responsabilité énorme.

A ce niveau-là, je vous demande Monsieur le Président, d'être très prudent : pas d'emprunt obligataire comme l'a dit Gérard, ça serait extrêmement grave pour nos enfants car nous sommes là aujourd'hui et demain aussi pour préserver le patrimoine de nos enfants. Si on se met dans des emprunts obligataires ou dans des emprunts toxiques comme le sont les emprunts obligataires, nous handicapons l'avenir de nos enfants. Je vous l'ai dit ce matin, Monsieur le Maire, nous sommes entrés en Métropole pour gérer des compétences stratégiques pas pour gérer le quotidien. Nos territoires savaient gérer le quotidien sans avoir besoin ni recours à la Métropole.

A ce niveau de l'analyse, je ne vais pas redévelopper ce que j'ai l'habitude de développer, je vous dirais simplement ceci : soyez prudent, n'entrez pas dans les transferts de compétence des communes car on va nous prendre des moyens, nous en avons de moins en moins. Je suis persuadée que si la Métropole reprend la compétence voirie, demain, Aix-en-Provence se retrouvera avec une voirie catastrophique. Car vous n'aurez pas les moyens de restituer aux Territoires l'argent que vous leur prendrez pour assurer les transferts de compétences et ça sera extrêmement grave car nous avons un territoire magnifique et demain, si on laisse faire les transferts, il n'y aura plus du tout les moyens pour entretenir la voirie comme le font les Maires aujourd'hui.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur POGGIALE. - Tout d'abord, il faut reconnaître aux services en charge des questions budgétaires un grand mérite dans la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires.

Ils l'ont fait, sans avoir toutes les données budgétaires en provenance de l'Etat et de la loi des Finances pour 2017. Et surtout ils l'ont fait en sachant qu'on ne peut pas faire mieux avec moins d'argent.

C'est la première évidence à cause d'un Etat qui continue de se défausser.

Le total des dotations et compensations est en baisse de 15 millions d'euros sur 2016 et pire encore pour le Fonds de Péréquation. Il serait en recul de 30 millions d'euros sur 2016.

Donc 45 millions d'euros en moins que ne compenseront pas les hausses de fiscalités locales et du Versement Transport prévisibles à hauteur de 31 millions d'euros.

Celles et ceux qui pensaient que la mutualisation des moyens de nos Territoires permettrait d'améliorer nos capacités de réalisation de nos projets respectifs, en sont pour leur frais.

Ce qui saute également aux yeux, c'est qu'Aix-Marseille-Provence est dans l'incapacité de dégager des marges pour un projet métropolitain.

D'où un rapport d'orientations techniquement sérieux, mais politiquement vide de projets, à part celui de tourner les vis de l'austérité, pour les services, les personnels, les Territoires, donc les réponses aux besoins de nos concitoyens.

C'est particulièrement criant sur la question de la mobilité.

Alors que tout le monde s'accorde à dire qu'on mesurera l'intérêt de la Métropole sur cette priorité, la création d'un budget annexe entièrement dédié aux transports aboutit à une proposition de dépenses d'équipement de 85,5 millions d'euros contre 154,4 millions d'euros en 2016.

A ce rythme, nous continuerons à trainer des décennies de retard sur les besoins de mobilité. Où est l'accélérateur de la Métropole, que le Gouvernement et une majorité de Parlementaires à gauche et à droite ont fait miroiter pour forcer le passage ?

Ici même, dans cette assemblée, en juin dernier, on nous a pressé d'adopter un Pacte de Gouvernance financier et fiscal, pour être, paraît-il, en mesure de négocier à la hausse la part de l'Etat.

Heureusement qu'on l'a adopté avec une clause de revoyure en novembre. C'est-à-dire dans 15 jours. Car le bilan d'étape est négatif et risque très concrètement de pousser à la remise en cause des engagements pris antérieurement par les six EPCI, la possibilité de défendre les politiques de tarification avantageuses, gratuité comprise ; la garantie des droits et des avantages sociaux acquis aux agents ; la mise en œuvre de mécanismes de solidarité horizontale et/ou verticale.

Derrière la réalité de la rétractation des soutiens de l'Etat – depuis le début de la décennie – les justifications pour actionner les coups de ciseaux sont déjà présentes dans ce rapport d'orientations : « Charge de la dette... Poids des reversements aux communes... Maitrise de la masse salariale »

Aller dans ce sens, ne peut qu'affaiblir un peu plus les politiques et les services publics que sont en droit d'attendre nos concitoyens et les forces vives de notre territoire et dans nos 92 communes. Sauf à vouloir faire massivement appel à l'investissement et à la gestion du privé au détriment de l'intérêt général, de la solidarité et du recul des inégalités sociales et territoriales.

Nous avons pour notre part, une tout autre analyse des choix à faire.

Quand on parle de la dette, on parle des infrastructures et des équipements que les six EPCI ont et vont réaliser pour améliorer le fonctionnement du territoire, son développement économique et son cadre de vie.

Sauf à ne rien faire et s'en tenir à la redistribution compensatoire aux 92 communes, tous les territoires ont emprunté pour pouvoir réaliser ces projets. MPM plus que les autres compte tenu de la faiblesse de ses ressources budgétaires et fiscales.

Mais aujourd'hui, personne ne se plaint de l'existence et du fonctionnement de ces équipements qui ont pour effet d'accroître l'offre de transports collectifs et propres ; de commencer à modifier les modes de déplacements courts (piétonisation et vélos); de diminuer jusqu'à la marge les rejets polluants en mer sur tout le littoral ; et d'avoir attiré ou retenu l'investissement économique.

Aux dires de la mission métropolitaine qui a travaillé sur le sujet, je cite : « le niveau d'endettement par habitant d'Aix-Marseille-Provence est sensiblement inférieur à celui des métropoles de Nice, Bordeaux, Lyon, Lille, Nantes, Strasbourg et Toulouse ».

A propos de masse salariale, là aussi de quoi parle-t-on ?

Si j'en crois le ROB, elle se situera en 2017 autour de 335 millions d'euros contre 326 en 2016, puisque le rapport a retenu une progression plus réaliste de 2,5% contre 1,5% dans le Pacte financier et fiscal, soit entre 15 et 16% de nos recettes de fonctionnement et 177 euros par habitant contre 217 euros en moyenne pour les sept Métropoles citées plus haut.

Donc de notre point de vue, l'enjeu n'est pas de pointer du doigt le Territoire voisin endetté qui plomberait tout développement, l'agent métropolitain qui coûte trop cher ou la commune à qui on reverse trop de compensation ; mais de soutenir des propositions pour aller chercher de nouvelles recettes vers l'Etat et vers le monde économique... et les répartir de manière plus solidaire.

Et cela m'amène aux propositions que nous souhaitons mettre en débat.

Première proposition : mettre en commun, puisque nous faisons tous le même constat, la bataille pour obtenir du Gouvernement qu'il respecte enfin ses annonces successives de financements. Cela ne peut se chiffrer qu'en centaines de millions d'euros.

Deuxième proposition : la mobilité est vécue par les entreprises et les commerces comme la question numéro n°1 à résoudre pour leur activité. Proposons-leur de partager les efforts, en mettant à l'étude une contribution exceptionnelle du monde économique sur la durée d'investissement de l'agenda métropolitain de la mobilité.

Cela peut passer par la demande auprès du Gouvernement de pouvoir porter le versement transport à hauteur de 2,8, comme c'est le cas à Paris et dans les Hauts de Seine. A la clé, ce sont 129 millions d'euros de plus que les 324 millions d'euros espérés en 2017.

Cela peut également se concrétiser par une contribution additionnelle sur l'immobilier des entreprises, des bureaux et des commerces.

Deux contributions de ce genre, l'une pour les bureaux et l'autre pour les entreprises de réseaux assises sur le matériel roulant de la RATP, génèrent chaque année 229 millions d'euros pour le plan de financement du Grand Paris Express.

Si on le ramène en proportion de notre Métropole, cela peut aller jusqu'à 60 millions d'euros.

Troisième proposition : revisiter tous les contrats de concessions et d'exploitation attribués au privé pour renégocier quand c'est possible les tarifs usagers ou les redevances à la collectivité ; je pense en particulier aux parkings. Mais également pour se mettre en situation d'en récupérer en gestion publique à l'échéance des contrats.

Deux exemples pour illustrer les enjeux en termes de ressources financières :

Le compte d'exploitation de la Société des Eaux de Marseille Métropole inclus dans le rapport annuel sur la qualité du service public eau et assainissement, fait apparaître un bénéfice net de 14,2 millions d'euros en 2015 contre 4,8 millions d'euros prévu à la signature du contrat.

14,2 millions d'euros qui pourraient revenir dans les caisses de la métropole au lieu de s'envoler vers les actionnaires sans compter ce qui a pu remonter auparavant à la société mère en frais de siège et autres charges ou prestations.

Deuxième exemple : La société du Tunnel Prado Carénage dégage chaque année entre 10 et 12 millions d'euros de bénéfices nets.

Si on additionne ces deux DSP, c'est 20 à 26 millions d'euros par an de recettes nettes à récupérer.

Cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais ça doit rentrer dans notre prospective d'investissement.

Quatrième proposition : mettre à l'étude et en débat une répartition plus solidaire du FPIC en adoptant des critères spécifiques à notre Métropole pour les communes et les villages qui en ont le plus besoin pour faire face aux inégalités sociales et territoriales.

Le principe n'a pas été retenu pour 2016. Nous entendons faire des propositions pour 2017.

Voilà Monsieur le Président et chers collègues, les remarques et les propositions que nous faisons sur ce rapport d'orientations.

Vous avez pu l'entendre, elles s'éloignent d'une vision austéritaire et inégalitaire d'une métropole entièrement vouée à la concurrence économique, pour se tourner vers un projet métropolitain plus solidaire, en capacité de construire une dynamique de développement durable qui fasse reculer les inégalités sociales et territoriales.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur GERARD.- Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, chers collègues, beaucoup de choses ont été dites, je vais essayer d'être succinct.

Je voudrais moi aussi saluer le travail très complet qui a été fait par les services mais également par le rapporteur et la Commission.

Tout d'abord, un point d'observation concernant les recettes budgétaires. Il est prévu concernant le FPIC, 19 millions, même somme qu'en 2016. Or, il y a beaucoup d'incertitudes là-dessus dans la mesure où certaines intercommunalités ont été créées récemment et risquent de venir puiser dans ce fonds qui risque de diminuer voire de passer en négatif, ce qui peut faire une incertitude de plusieurs millions voire dizaines de millions. C'est le premier point qu'il faudra peut-être affiner d'ici le budget.

Concernant le fonctionnement toujours, et notamment les charges, vous avez, Monsieur le Président, émis une lettre de cadrage qui montre votre bon sens et votre rigueur, mais il me semble qu'elle sera difficile à tenir car c'est un peu le grand écart pour l'ensemble des services et des délégations, notamment en matière de personnel. J'insiste lourdement – je le faisais lorsque la CPA existait – sur la maîtrise et la limitation des recrutements qui pèsent d'une manière irréversible. S'il y a un effort à faire, il est là.

En ce qui concerne l'investissement maintenant, le budget est contraint, notamment à cause du poids de la dette. Or, cette dette continue à évoluer : +10% en net, en 2016. Toujours le même montant de +10% en 2017. Cela obère complètement notre capacité d'autofinancement et aboutit à la réduction des investissements. On le voit à la

page 28 où les investissements, qu'ils soient du budget principal ou du budget consolidé, diminuent sensiblement. A l'évidence, comme cela a été dit, on n'a pas les moyens de mener une véritable politique avec des opérations nouvelles à caractère métropolitain et c'est le vrai problème par rapport à ce budget métropolitain.

Je terminerai sur l'aide de l'Etat qui a été évoquée. Réclamer le versement d'1,5 milliard de la part de l'Etat pour solder notre dette me paraît difficile, voire illusoire dans la conjoncture financière actuelle du pays.

Je pense qu'une solution plus raisonnable consisterait à demander une aide supplémentaire aux 75 millions qui nous sont accordés aujourd'hui, qui doublerait cette somme et permettrait d'alléger la Métropole de sa charge de la dette. Cela paraît plus réaliste pour nous. Voilà la position de mes collègues ici.

(Applaudissements)

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Président, je voudrais répondre à M. Ravier puisque celui-ci a fait un réquisitoire en s'appuyant sur le rapport de la Chambre régionale des Comptes des années 2000, c'est-à-dire le moment où vous conduisiez la Communauté urbaine, aux années 2008 à 2014. Si vous le voulez bien, Monsieur le Président, comme la Chambre régionale écrit sans nuance et M. Ravier a parlé sans nuance, je vais répondre à la fois en ce qui concerne la mandature qui a été la mienne, mais aussi la vôtre, ainsi, lorsque vous prendrez la parole, vous pourrez éventuellement continuer dans ce sens.

Sur la dette, durant le mandat 2008-2014, l'endettement, comme le souligne la Chambre régionale des Comptes, n'a crû que de 200 millions d'euros, soit seulement 13,5% de la dette globale, tous budgets confondus.

Les conditions de l'équilibre budgétaire ont toujours été respectées. Aucun budget n'a été voté, ni exécuté en déséquilibre. De plus, sur cette même période, l'épargne de gestion qu'il ne faut pas confondre avec la capacité d'autofinancement a bien été restaurée puisque le taux d'épargne brute de gestion représentait 10,1 à la fin du mandat. Pour être complet, il faut savoir que la Chambre régionale des Comptes écrit noir sur blanc que la dette de MPM est une dette saine.

Sachez, Monsieur Ravier, que moi aussi en 2008, j'ai été destinataire d'un rapport de la CRC concernant la période 2000-2008 de la Communauté urbaine. J'ai choisi à l'époque de ne pas en faire un outil de polémique car j'estime qu'un nouvel exécutif doit se situer dans le respect de la continuité républicaine des fonctions. Et puis, je savais aussi que présider une Communauté urbaine, cela voulait dire aussi travailler avec le Maire de la ville centre qui représentait 80% de la population et qu'il fallait ne pas entrer dans la polémique mais dans le travail constructif. Et puis, je savais quels sont les besoins immenses d'une ville centre, Marc Poggiale en a parlé, la deuxième ville de France où 50% de la population ne paie pas l'impôt sur le revenu, où subsistent des poches de pauvreté inhérentes à une ville historiquement ville d'accueil.

Les besoins en matière de transport sont énormes. 600 000 personnes prennent les transports en commun chaque jour à Marseille, c'est-à-dire autant en un jour qu'une agglo moyenne dans une année. Il y a des besoins en matière de rénovation urbaine avec Euroméditerranée, des besoins en voirie, Marseille, c'est le linéaire de voirie le plus élevé de France : 1 860 kilomètres de voirie.

Alors oui, mon prédécesseur avait choisi d'investir massivement dans les transports en créant 11 kilomètres de tramway, 4 nouvelles stations de métro et en développant Euroméditerranée pour changer la ville. Cela crée de la dette certainement, mais cela s'appelle aussi de l'investissement productif, c'est d'ailleurs ce que notre mandature a créé avec le tramway rue de Rome, les BHNS, l'extension du métro vers le Nord, et bien sûr l'extension d'Euroméditerranée.

Alors, il ne faudra pas compter sur moi pour critiquer mon prédécesseur qui préside aujourd'hui la Métropole. Et il en fallait du courage pour présider cette Métropole dans les conditions où il l'a prise.

J'ai entendu aujourd'hui des interventions extrêmement constructives. Elles vont dans le bon sens, elles donnent la voie à suivre pour l'avenir. Les difficultés au nom desquelles nous devons ensemble faire face, doivent servir à nous rapprocher pour construire l'avenir plutôt qu'à nous diviser à propos de vaines querelles liées au passé.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Bravo !

Monsieur RAVIER.- Ah oui ! Bravo !

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Ravier, je vous incite à plus de modestie, à modérer vos propos. Nous qui exerçons des responsabilités électorales depuis tant d'années, avons une obsession. La Chambre régionale des Comptes est libre de ses analyses parfois même un peu brutales. L'important, Monsieur Ravier, c'est que nous n'avons ni moi-même, ni M. Caselli, ni M. Teissier, jamais envoyé nos documents au Parquet et à la Justice. Voilà ce qui devrait avant tout modérer vos propos excessifs.

Monsieur GIBERTI.- Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les élus, le groupe EPIC que j'ai l'honneur de présider pense que pour ce débat d'orientations budgétaires, il nous faut être très prudent dans nos commentaires. Prudent, car ce débat dépend pour beaucoup des politiques menées dans chaque Territoire. Prudent, car la mission est difficile par conséquent. Et enfin, prudent, car le budget d'Aix-Marseille-Provence ne laissera pour l'instant que très peu de place à la mise en œuvre d'un véritable projet métropolitain.

Ce véritable projet métropolitain demandera beaucoup plus de temps, de patience, de travail et de solidarité. Nos souhaits d'investissement dans les Territoires grandissant, « très grandissant » à l'approche de la création métropolitaine doivent aujourd'hui être revus avec réalisme et pragmatisme pour nous permettre d'envisager un avenir ensemble tout en garantissant la continuité de nos actions sans augmentation d'impôt. Seul le respect d'un certain nombre d'objectifs tels que la diminution des charges permettra de ne pas tomber dans le cercle vicieux de l'endettement.

Le groupe EPIC a pour cela toute confiance en notre Président, Jean-Claude Gaudin, qui a su et qui saura encore écouter chacun des Maires, chacun des élus et chacun des Territoires pour conduire cette Métropole d'Aix-Marseille-Provence vers la voie de la réussite, je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, s'il n'y a plus d'intervention, nous allons répondre, M. Montagnac, M. Blum et moi-même.

Monsieur MONTAGNAC.- Tout d'abord, je ferai remarquer à nos collègues que nous sommes mi-octobre et que le budget 2016 se termine à la fin de l'année. Les chiffres que nous évoquons sont des chiffres d'estimation au niveau des dépenses que nous avons pu faire jusqu'en septembre 2016, mais en aucune façon ils ne soldent le budget 2016.

Ensuite, Monsieur le Président, permettez-moi d'être un peu étonné. Si certains de nos collègues qui sont intervenus ce matin, avaient lu les 35 ou 37 pages de ce rapport, ils auraient trouvé les réponses à leurs questions, notamment à la page 21 où l'on parle du budget principal de fonctionnement par rapport au budget estimatif de 2016 et au budget 2017. Là aussi, il y a des réponses. A la page suivante, on parle du budget principal de fonctionnement 2016-2017, budget unique des transports 2016-2017 à la page 23. On parle également de la masse salariale. Je rappelle pour information que nous avons prévu l'année

dernière entre 1,5 et 1,7 et qu'aux dernières informations, nous serions aux environs de 1,9. Je ne pense pas que nous ayons fait une erreur grossière dans l'estimation de l'augmentation de notre masse salariale.

Si vous lisiez avec intérêt et attention ce rapport, vous aviez les réponses aux questions que vous vous êtes posées et aux critiques que vous avez pu annoncer. Cela, je le regrette.

J'apporterai maintenant une information Monsieur le Président. J'en ai parlé au Bureau tout à l'heure, je l'ai évoqué brièvement dans mon rapport d'orientations budgétaires mais je voudrais quand même préciser la prise en compte dans le cadre de la Métropole de projets métropolitains. Il y a le projet aéronautique du Territoire d'Istres, la salle omnisport du Territoire d'Istres, la salle omnisport du Territoire d'Aix, le développement du pôle nautique sur Port-Saint-Louis-du-Rhône et enfin les zones d'activités. Cela dépasse largement les 150 millions d'euros à ce jour. Cela signifie que nous avons des projets métropolitains avec un investissement important au niveau des millions que nous avons consacrés à ces projets importants et j'en oublie certainement car il y en a beaucoup d'autres.

Pensez-y, il y a quand même au niveau de notre budget métropolitain, la prise en compte de beaucoup de projets dans le cadre de la Métropole.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir accordé la parole.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est tout à fait normal. M. Blum va poursuivre et ensuite M. Serrus pour les transports.

Monsieur BLUM.- Monsieur le Président, quelques éléments de réponse à nos collègues qui se sont exprimés. Qu'il me soit permis de remercier Jean Montagnac pour le travail important qu'il a accompli avec les services de la Métropole car il faut bien se rendre compte que faire des orientations budgétaires dans une institution qui vient de naître, ce n'est pas quelque chose de facile, ce qui d'ailleurs, Monsieur Raimondi, nous pose bien sûr, vous l'avez signalé et vous n'avez pas tout à fait tort, des difficultés pour exprimer ce qui se passait les années précédentes et même l'année précédente puisque vous n'ignorez pas que la Métropole n'a été mise en place qu'à la fin du mois d'avril 2016.

En revanche, je dirai à M. Raimondi, et il ne peut l'ignorer, que nous avons strictement respecté les conditions qui sont établies par la loi et contenues dans le Code Général des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire toutes les prévisions qu'il faut accomplir pour préparer ce budget, toutes les hypothèses qui ont été établies, celles qui pourraient être retenues. Le rapporteur a également précisé tout ce qui concerne les dépenses et les recettes d'investissement et de fonctionnement, les programmations des investissements mais également tout ce qui concerne la dette et le personnel. C'est dire que les textes ont été respectés dans leur intégralité et c'est bien normal.

Vous vous inquiétez, et c'est une réponse qui peut s'adresser à l'ensemble des intervenants, de la baisse de 70 millions d'euros d'investissement. Tout d'abord, je commencerai par remercier les Présidents de Conseil de Territoire avec lesquels nous avons travaillé sur ce problème-là. Il a fallu faire des économies car vous comprenez très bien que si l'on ne veut pas augmenter les impôts, compte tenu de notre capacité de financement, il faut bien faire des économies, économies dans le fonctionnement mais aussi économies dans les investissements. Ils ont tous été vraiment à la hauteur de la situation et personnellement, puisque c'était moi qui présidais cette Commission, je tiens à les remercier parce que l'effort a été important. Nous avons dû baisser les investissements de 170 millions d'euros. Cela tient aussi au fait qu'il y avait eu, il faut le dire, une surprogrammation des investissements. En même temps, si on regarde le taux de réalisation de ces investissements, ils n'avaient été réalisés qu'à hauteur de 60%. Il n'y a donc pas de drame accompli mais cela ne diminue en rien les mérites des Présidents de Conseil de Territoire. Voilà pour la réponse à M. Raimondi.

M. Mancel, quant à lui s'intéresse à juste titre mais ne s'inquiète pas à juste titre en revanche, des relations entre la Métropole et les communes. Je veux le rassurer. Tout d'abord, des engagements précis ont été pris par M. le Président, à savoir que les attributions de compensation étaient garanties, elles seront garanties. Je vous rappelle que même si nous n'en avons pas l'obligation, la loi le permet, vous continuerez à percevoir la taxe d'aménagement pour 2017 et 2018. C'est un geste supplémentaire que fait la Métropole.

Je vous rappellerais aussi et ça, c'est incontestable, vous le retrouvez dans les chiffres, que 54% du budget de fonctionnement est constitué par des reversements aux communes, ce qui n'est pas négligeable dans un tel budget.

Dernier sujet d'inquiétude : la CLECT de la voirie. On comprend que cela vous inquiète mais je dois vous dire qu'il y a une loi et que nous devons respecter cette loi. Il y a la loi, il y a les modalités d'application, les principes, les discussions, la négociation. Je veux vous tranquilliser, Monsieur Mancel. Vous connaissez le Président Gaudin, ce n'est pas un homme qui impose quoi que ce soit. On discutera avec vous. En même temps, une CLECT va se mettre en place. J'ai comme exemple ce qui s'est passé les dernières années au sein de MPM lorsque notre collègue, Jean-Pierre Giorgi ici présent l'a présidée, je peux vous dire qu'il y avait des inquiétudes et c'était légitime. Dans la réalité des faits, cela s'est très bien passé, sans doute parce que le Président était de qualité mais aussi parce qu'il y a eu de la part des Maires des réactions de bonne volonté. La CLECT avait adopté un texte à l'unanimité. Vous voyez qu'il y a toujours des moyens de trouver des accords et je veux vous rassurer sur ce point.

Mon cher Gérard Bramoullé, tout d'abord, vous m'avez rappelé les difficultés qui sont les miennes pour me faire un prénom. Cela fait longtemps mais sachez aussi que j'assume cette carence. Vous évoquiez le sujet des emprunts.

Nous en avons longuement discuté ensemble et vous avez fait une intervention tout à fait remarquable en Commission des Finances pour expliquer votre position. Vous avez raison, en tout cas en grande partie. Mais vous savez, la position qui a été la nôtre, c'est que par le passé finalement s'il y eu quelques incidents, globalement, en matière d'emprunts obligataires, c'était quand même très intéressant à une époque où les taux d'intérêt, vous l'avez vous-même rappelé, étaient beaucoup plus élevés qu'aujourd'hui. Malgré ces incidents, nous n'utiliserons que très peu l'emprunt obligataire et nous ferons appel aux autres sources de financement. Vous savez que nous avons adhéré à l'Association France Locale qui est la banque des collectivités territoriales. Elle a émis un emprunt obligataire de 500 millions d'euros. Nous avons déjà souscrit auprès d'AFL, 60 millions d'euros, nous en utiliserons à peu près la moitié.

La Caisse des Dépôts et Consignations est également un acteur incontournable des collectivités territoriales. Là aussi, nous utiliserons les fonds de la Caisse des Dépôts à hauteur d'une quarantaine de millions pour des projets thématiques dont celui des transports mais je n'insiste pas puisque Jean-Pierre Serrus va sûrement en parler tout à l'heure.

Et enfin, outre les emprunts obligataires que nous utiliserons le moins possible, il y a aussi l'appel classique aux banques et là nous allons l'ouvrir au maximum. Un appel d'offres sera fait auprès des banques pour justement pouvoir utiliser les concours bancaires dans les meilleures conditions possibles au taux du marché qui, vous le savez, est extrêmement faible. A partir du moment où il est faible, nous avons intérêt à y recourir.

S'agissant de M. Poggiale, je dois dire qu'il a des propositions qui sont tout à fait sensées. J'adhère à beaucoup de ses propositions, notamment en ce qui concerne la contribution transports. C'est vrai. Je pense que Jean-Pierre Serrus en reparlera. Ce qui est utilisé actuellement dans la société du Grand Paris pour les transports est une très bonne méthode, une très bonne utilisation. Si nous n'avons pas une fiscalité qui est dédiée, si nous n'avons pas une aide de l'Etat, et si nous ne pouvons avoir en plus un moratoire sur une partie de notre dette, c'est sûr que nous avons, mais nous le savons déjà, nous n'avons rien

découvert en le disant, un certain nombre de handicaps pour financer les très grands projets métropolitains. Je crois que l'Etat en a conscience et notre rôle justement, c'est de lui rappeler tout le temps, c'est ce que fait d'ailleurs le Président. Je pense que les démarches que nous ferons les uns et les autres à Paris sur ce thème porteront leurs fruits.

En revanche, il y a toujours une limite à ce que vous dites M. Poggiale. Si on pressure trop les entreprises, vous savez ce qui se passe, elles ont déjà des charges extrêmement importantes, si on en ajoute des supplémentaires, cela handicapera l'emploi et je ne pense pas que ce soit une très bonne chose.

En ce qui concerne l'intervention de M. Jacky Gérard, je dirais que ses réflexions sur le FPIC sont tout à fait exactes. Il est sûr qu'aujourd'hui, nous sommes dans un FPIC qui est bénéficiaire mais nous savons très bien que c'est toujours évolutif et si ça évolue dans le mauvais sens, malheureusement, cela peut porter préjudice à notre collectivité. Nous sommes très vigilants sur ce sujet.

Vous souhaitez la limitation des recrutements, vous êtes exaucé puisque le Président l'a signalé tout à l'heure en Bureau, il y a 80 personnes de moins aujourd'hui à la Métropole. Nous sommes très attentifs sur le budget de fonctionnement en ce qui concerne le personnel. Mais vous savez que même si vous diminuez le nombre de personnel, pour autant, cher Jacky Gérard, vous savez aussi que cela n'obère pas forcément trop la masse salariale parce qu'avec les décisions qui peuvent être prises par le Gouvernement sur la refonte des grilles indiciaires, sur les changements de catégorie de personnel, même si vous avez moins de personnel que l'année précédente, votre masse salariale peut aussi hélas augmenter mais ça je ne vous apprendrai rien, vous le savez mieux que moi.

Enfin, pour le groupe EPIC et l'intervention de M. Giberti, je ne saurai lui dire combien amicalement, j'apprécie sa sagesse et sa prudence. Je pense que là aussi nous serons très attentifs à ce qu'il dit. Pas d'augmentation des impôts et une diminution des charges, c'est précisément l'objectif que nous entendons poursuivre, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Serrus pour nous faire le point sur les transports.

Monsieur SERRUS.- Monsieur le Président, chers collègues, il n'aura échappé à personne que dans chacune des interventions, on a parlé de mobilité et de transport, de budget de la mobilité et de budget des transports. Je crois qu'on est tous d'accord et je vous en remercie. Les travaux que nous menons ensemble montrent à quel point ce sujet est consensuel. La Métropole a besoin d'un sujet sur la mobilité. Ne soyons pas surpris qu'en l'an I de la Métropole, le budget d'investissement consacré à ce budget métropolitain, à cet agenda métropolitain, à cet agenda de la mobilité métropolitaine ne soit pas à la hauteur de ce qu'il devra être pour nous permettre de le réaliser.

Nous travaillons et nous avons des rendez-vous qui vont nous permettre de répondre aux questions qui viennent d'être posées. Nous travaillons pour avoir cet agenda et pour pouvoir dresser les contours, y compris financiers de nos besoins. Cela n'aurait pas été très logique si nous étions en mesure aujourd'hui, alors même que cet agenda n'est pas terminé, de dire : *voilà ce que nous allons faire l'année prochaine, c'est déjà tellement avancé que c'est sous forme d'investissement.*

Nous avons prévu des lignes budgétaires dès 2017 pour notre agenda de la mobilité. Evidemment, des études sont prévues. De mémoire, 5 millions d'euros sont prévus pour dresser et construire ces projets. Et puis, il y a également la continuité des projets en cours. Personne ici n'aurait en tête de reprocher à la Métropole d'avoir assuré la continuité des projets qui étaient déjà des projets de Territoire.

Permettez-moi de faire une remarque qui, à mon avis, restera dans notre esprit. Il y avait finalement peu de projets qui étaient déjà dans les tuyaux et qui avaient une couverture métropolitaine. Et c'est là le vrai sujet que nous devons partager lors d'un débat

d'orientations budgétaires. Nous avons besoin de projets métropolitains. Ces projets métropolitains sont en cours de construction. 80 à 90 Maires, pratiquement tout le monde, ont participé à nos ateliers grâce au groupe de travail mis en place par le Président Rosso. Nous avons tous travaillé au sein de la Conférence métropolitaine des Maires à cet agenda. Evidemment, ça n'est pas finalisé et je demande encore un peu de patience.

Mais soyez-en sûrs, ce projet sera construit d'ici la fin du mois de novembre.

Ensuite, nous aurons une enveloppe d'investissement mais aussi des impacts en termes de fonctionnement lors de la dernière réunion à Bouc-Bel-Air, nous avons déjà abordé ces sujets. Il conviendra de voir comment, pas à pas, nous allons le financer. Toutes les idées qui ont été exprimées et que Roland Blum vient de souligner sont bonnes, en tout cas à prendre au moment de ce débat d'orientations budgétaires.

Mais encore une fois, soyez-en persuadés, ce projet, ce sujet, cet agenda de la mobilité métropolitaine occupent l'énergie de beaucoup d'entre nous. Les expressions au travers de ces débats d'orientations budgétaires montrent que nous avons la bonne méthode. Il faut avoir un projet, voir comment on le finance et ensuite le réaliser. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, je voudrais à mon tour dire à Jean Montagnac, ainsi qu'à Roland Blum, Jean-Pierre Serrus mais également au Président Rosso qui s'est beaucoup impliqué dans toutes ces réunions, toute mon amitié et toute ma reconnaissance. Ce sont eux qui font l'essentiel du travail en liaison avec les 92 Maires et en liaison avec les Présidents de Conseil de Territoire.

Nous avons une stratégie financière fixée dans le cadre du Pacte de Gouvernance et celui-ci sera revu bien entendu – je le dis à Mme la Présidente Laure-Agnès Caradec – avant le 15 décembre, vote de notre budget autour des trois points suivants : stabilité fiscale, maîtrise des frais de fonctionnement, réalisation des investissements compatibles avec les grands équilibres financiers.

Le budget de 2017, mes chers collègues, sera le premier vrai budget métropolitain puisque celui de 2016 était l'addition des six budgets des EPCI, le ROB dont nous discutons aujourd'hui, n'est pas encore le budget, mais il fixe le cap et ce cap respectera à la fois le Pacte de Gouvernance et les grands équilibres financiers. A partir d'aujourd'hui, va s'engager la préparation des Etats spéciaux des Territoires qui sont un élément essentiel du budget métropolitain. Je ne souscris pas aux prophéties qui annoncent la mort financière ou le deuil de l'avenir de la Métropole. Nous sommes assez grands, nous sommes assez habitués pour savoir quelle limite nous ne devons pas dépasser.

Les ressources actuelles sont celles issues des anciens EPCI. Elles sont déjà importantes et permettent de financer des équipements qui sont comme Jean Montagnac nous l'a rappelé tout à l'heure et la liste n'était pas exhaustive, des projets métropolitains, y compris les projets nouveaux abondants dans certains Territoires. Il y a de très nombreux projets dans les Territoires mais il est évident que pour financer la Métropole, il nous faudra des ressources nouvelles notamment pour les transports. Je réitérerai au Premier Ministre actuel et peut-être au futur la demande de notre Métropole d'une ressource nouvelle dédiée par la loi, comme ce qui a été dédié par la loi pour le Grand Paris. Comme l'a rappelé M. Yves Vidal, c'est indispensable pour l'avenir de notre Métropole. C'est dans cette perspective que beaucoup d'élus ont accepté la Métropole, mais à condition que nous soyons aidés financièrement par le Gouvernement, et dans des conditions comparables au Grand Paris.

Le Président Mancel a pour sa part parlé de la Conférence des Maires sur la voirie. Bien sûr que la CLECT nous inquiète. Bien sûr que dans d'autres temps, le Président Giorgi, Maire de Carnoux avait fait, Roland l'a souligné à juste titre, un travail remarquable. Nous lui demandons de faire la même chose pour la CLECT, assisté d'autres Maires. Il y en

a pour deux ans. D'ici là, le Gouvernement serait bien inspiré de modifier certaines choses car la difficulté et l'importance du dossier est considérable, surtout si l'on ne nous donne pas les moyens nécessaires.

Je reviens vers M. Vidal. Je tiens à le rassurer tout à fait sur les engagements à l'égard des Maires. Ils sont et seront tenus aussi bien, je le dis à Yves Vidal, pour les attributions de compensation – je m'y suis engagé – que sur les investissements, même s'il faudra réguler la programmation pour ne pas faire exploser la dette. Nous ne pourrions pas financer tout ce qui est envisagé. Nous sommes donc obligés de passer au tamis, chacun l'aura compris, dans le respect de l'équité, de la justice des six Conseils de Territoire.

M. Bramoullé, qui est un grand spécialiste des finances, a parlé des emprunts obligataires. M. Blum et M. Montagnac vous ont donné toutes les explications sur la « sécurité » de nos engagements financiers. Nous avons retenu les leçons de l'histoire et nous ne ferons pas de bêtises.

Sur la demande à l'Etat de l'effacement d'un milliard de dettes, je suis prêt à porter la revendication mais je pense que nous avons davantage à nous battre sur l'obtention d'une ressource nouvelle dédiée.

Madame Maryse Joissains, oui, la Métropole doit être stratégique et les Territoires doivent gérer la proximité. C'est ce que la loi a prévu, c'est ce que nous faisons et c'est ce que les Etats spéciaux de Territoire permettront sur la base de la délégation aux Territoires mais tout ceci, dans le cadre de la Métropole unique qui a été votée. Vous ne pouvez pas me demander de ne pas respecter la loi, d'ailleurs vous ne me le demandez pas car vous connaissiez ma réponse... Je suis attentif à tout. Je veux que tout marche bien, mais je veux respecter la loi. Je n'ai fait que cela dans ma vie politique : respecter les règles et les lois, même les lois que je n'ai pas votées. Ne me demandez pas de déroger à la loi telle qu'elle existe dans notre République. Il n'y a qu'une seule personnalité juridique et financière et toutes les décisions sont prises ici par le Conseil métropolitain, notamment pour le budget, pour la fiscalité, pour l'emprunt, le personnel et les très grands schémas d'organisation des services collectifs. C'est à ce titre que j'évoquerai tout à l'heure si vous le permettez, la préparation du projet métropolitain.

Monsieur Poggiale, votre référence à la ressource spécifique du Grand Paris Express est effectivement intéressante et j'en prends bonne note dans notre discussion avec l'Etat. C'est une contribution positive de votre groupe à notre débat tout comme les ressources transport que vous avez évoquées. Je crois qu'aussi bien Roland Blum que Jean-Pierre Serrus ont indiqué que nous prenons le maximum en compte les suggestions que vous pouvez faire.

Monsieur Jacky Gérard, vous avez raison d'appeler à la maîtrise des effectifs. Depuis la mise en place de la Métropole, il n'y a pas eu d'augmentation des effectifs, contrairement quelquefois à ce que j'ai pu entendre mais une diminution autour de l'Etang de Berre et une diminution de 80 emplois si on tient compte des retours de personnel vers les communes. Nous continuerons dans ce sens.

Il y a un an, quelle était notre préoccupation essentielle alors que nous étions en stand-by institutionnel, premièrement que les 7500 agents de nos six EPCI soient bien payés à la fin du mois de janvier et que les chantiers que les Maires pouvaient avoir dans leur commune soient également financés. Nous n'avons eu de pouvoir que pour cela. Et si nous ne l'avions pas fait, j'imagine que les organisations syndicales se seraient manifestées et nous l'auraient dit. Or, là encore, les fonctionnaires qui ont fait ce travail, je tiens à les remercier car c'était ma hantise il y a un an : est-ce que l'on y arriverait ou est-ce que l'on n'y arriverait pas ? Cela est aussi un élément positif.

Le Président Caselli a réitéré les remarques de la Chambre Régionale des Comptes. J'y suis totalement habitué et même quelquefois à l'inélégance puisque le rapport qui me concernait, entre l'an 2000 et 2008, a été diffusé quelques jours après que M. Caselli

a été élu Président de MPM. On ne l'a pas fait quand j'étais Président, on a attendu qu'il y en ait un autre pour le faire... La Chambre Régionale des Comptes dit des choses. Elle se substitue parfois aux élus. C'est nous qui avons le sacrement du suffrage universel, c'est nous qui, dans nos communes, dans les institutions, devons décider et nous sommes assez grands pour le faire dans le cadre du respect des règles et des lois. Quand j'entendais dire, pour ce qui concernait MPM : *Comment ? Vous avez fait un PPP pour le stade Vélodrome et vous avez choisi l'entreprise Bouygues ?*

Et qu'a fait l'Etat quelques temps après pour la L2 qui n'est toujours pas inaugurée ? Il a fait un PPP et il a choisi Bouygues ! Peut-être que la Chambre régionale des Comptes pourra aussi le souligner...

(Applaudissements)

Monsieur Giberti, merci pour votre confiance, pour votre amitié. Mes chers amis, nous essayons d'être ensemble. C'est dur, c'est difficile, c'est compliqué. Cette loi n'a pas été faite comme nous le voulions. On l'a assez dit : trop vite, trop fort, trop loin ! Sauf que maintenant elle existe et il nous appartient d'essayer de la faire avancer.

J'espère que les journalistes ont été attentifs ce matin. Parfois on nous annonce le brouhaha, la bagarre, les hostilités... Merci d'avoir fait ce débat d'orientations budgétaires dans le calme, dans le respect des uns et des autres et des suggestions que nous allons essayer de retenir.

Merci mes chers collègues.

(Applaudissements)

Dans ce rapport n°25, nous prenons acte que nous avons fait ce débat.

Je mets aux voix le rapport n°15 et je reprends ensuite au rapport n°16.

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Votes contre de N. Pigamo, E. Caselli, F. Masse, N. Djambaé,
A. Levy-Mozziconacci, E. Scotto

16. FAG 017-17/10/16 CM - Décision Modificative n°1 - Budgets annexes du territoire Marseille Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable Monsieur Montagnac ?

Monsieur MONTAGNAC.- Oui, du rapport n°16 au 24.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Pigamo, E. Caselli, F. Masse, N. Djambaé,
A. Levy-Mozziconacci, E. Scotto

17. FAG 018-17/10/16 CM - Décision Modificative n° 1 - Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Pigamo, E. Caselli, F. Masse, N. Djambaé,
A. Levy-Mozziconacci, E. Scotto

18. FAG 019-17/10/16 CM - Décision Modificative n° 1 - Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Pigamo, E. Caselli, F. Masse, N. Djambaé,
A. Levy-Mozziconacci, E. Scotto

19. FAG 020-17/10/16 CM - Décision Modificative n° 1 - Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Pigamo, E. Caselli, F. Masse, N. Djambaé,
A. Levy-Mozziconacci, E. Scotto

20. FAG 021-17/10/16 CM - Décision Modificative n°1 - Budget annexe du Service Public Local des Transports du Territoire du Pays Salonais

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Pigamo, E. Caselli, F. Masse, N. Djambaé,
A. Levy-Mozziconacci, E. Scotto

21. FAG 022-17/10/16 CM - Décision modificative n° 1 - Budget annexe Réseau de chaleur du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Pigamo, E. Caselli, F. Masse, N. Djambaé,
A. Levy-Mozziconacci, E. Scotto

22. FAG 023-17/10/16 CM - Approbations des décisions modificatives n°1 des budgets annexes du Conseil du Territoire Istres Provence Ouest

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Pigamo, E. Caselli, F. Masse, N. Djambaé,
A. Levy-Mozziconacci, E. Scotto

23. **FAG 024-17/10/16 CM - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24. **FAG 025-17/10/16 CM - Rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25. **FAG 026-17/10/16 CM - Rapport et débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2017**

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous prenons acte que les orientations budgétaires ont été débattues.

26. **FAG 027-17/10/16 CM - Approbation des taux de la taxe d'aménagement à compter du 1er janvier 2017**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

27. **FAG 028-17/10/16 CM - Approbation des exonérations et de la valeur spéciale pour les emplacements de stationnement de la Taxe d'aménagement à compter du 1er janvier 2017**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

28. **FAG 029-17/10/16 CM - Approbation du reversement aux communes membres de la taxe d'aménagement**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

29. **FAG 030-17/10/16 CM - Approbation du montant des redevances de crémation pour l'année 2017**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

30. **FAG 031-17/10/16 CM - Octroi d'un fonds de concours métropolitain d'investissement à la commune d'Istres pour le financement d'un programme de travaux sur divers lieux**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté.

Votes contre de N. Pigamo, E. Caselli, F. Masse, N. Djambaé,

A. Levy-Mozziconacci, E. Scotto

31. **FAG 032-17/10/16 CM - Attribution d'une aide individuelle à un agent reconnu travailleur handicapé pour l'acquisition de verres correcteurs, éligible au dispositif de subvention du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

32. **FAG 033-17/10/16 CM - Approbation d'une convention avec la Régie Scènes et Cinés Ouest Provence, relative à la mise à disposition de personnels liés aux fonctions administratives, techniques, culturelles et d'animation pour l'exercice 2017**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

33. **FAG 034-17/10/16 CM - Approbation de l'avenant n°12 à la convention de la Comité d'Action Sociale pour l'exercice 2017 relatif au dispositif d'action sociale pour le personnel affecté auprès du Conseil de Territoire de Marseille Provence**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

34. **FAG 035-17/10/16 CM - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs avec le Comité des Œuvres Sociales du Pays d'Aix pour l'attribution d'une subvention complémentaire au titre de l'année 2016**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

35. **FAG 036-17/10/16 CM - Approbation de conventions de mise à disposition de quatre agents métropolitains auprès de la Ville d'Aix-en-Provence et auprès du Comité des Œuvres Sociales du Territoire du Pays d'Aix**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

36. **FAG 037-17/10/16 CM - Mise à jour des conditions d'attribution des prestations d'Action Sociale pour le personnel affecté auprès du Conseil de Territoire Istres Ouest Provence**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

37. **FAG 038-17/10/16 CM - Suppression de postes budgétaires et ajustement des tableaux des emplois**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

38. **FAG 039-17/10/16 CM - Désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs**

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Joissains, on retire le rapport n°38.

En Bureau, vos collègues m'ont signalé qu'il fallait peut-être que l'on discute un peu plus, pas de problème, nous ferons cela un peu plus tard et retirons le rapport n°38.

Le rapport est retiré.

39. **FAG 042-17/10/16 CM - Désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein de la Société Publique Locale Nautisme Mer Développement Port-Saint-Louis Provence**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des votants.

N. Pigamo, E. Caselli, F. Masse, N. Djambaé, A. Levy-Mozziconacci,
E. Scotto ne participent pas au vote.

39bis. FAG 043-17/10/16 CM - Commissions Permanentes de Travail et d'Études - Modifications

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des votants.

N. Pigamo, E. Caselli, F. Masse, N. Djambaé, A. Levy-Mozziconacci,
E. Scotto ne participent pas au vote.

39ter. FAG 044-17/10/16 CM - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'association France Urbaine

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, Je souhaite, avec le lancement de la préparation du projet métropolitain, ouvrir une nouvelle phase pour la Métropole, après notre naissance institutionnelle, après la mise en place de nos instances politiques et techniques, et dans la suite de notre pacte de gouvernance et de fiscalité.

Parmi les compétences que la loi a confiées à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, le projet métropolitain est d'une nature singulière. Il doit être le cadre de cohérence qui permet de partager les ambitions, d'exprimer les principaux objectifs, d'énoncer les axes majeurs des politiques métropolitaines, de mieux déployer les moyens nécessaires, de négocier avec nos partenaires et de fixer les échéances de nos réalisations concrètes...

Alors, comment concevoir le projet métropolitain ?

D'abord avec les maires et les élus métropolitains, ensuite au sein de la sphère technique pour contribuer à donner le sens à l'action des 7500 agents métropolitains, et, enfin, dans l'animation partenariale (partenaires locaux, régionaux, nationaux et internationaux). Cette dernière sera essentielle pour le financement de nos principaux projets stratégiques.

Beaucoup d'initiatives, de groupes de travail, de démarches sont déjà à l'œuvre, qui constituent autant de contributions essentielles au projet métropolitain. L'agenda de la mobilité et le schéma du développement économique, qui seront soumis au Conseil de la Métropole dans les prochains mois, vont démontrer que la dynamique est déjà lancée avec détermination.

La feuille du projet n'est donc pas vierge. Les intentions de projet sont nombreuses.

Il faut valoriser les acquis et consolider les projets. C'est ce « futur engagé » qui constitue le point de départ du projet métropolitain : et l'enjeu est à présent de sélectionner, hiérarchiser, revisiter... et de construire le projet de la Métropole, tel que les élus le souhaiteront.

Il faut écouter chacun pour élaborer une vision commune qui réunisse les projets, et qui les transcendent aussi, pour permettre un passage des projets locaux au projet métropolitain. Et que ce dernier se traduise rapidement en réalisations concrètes.

Le projet métropolitain sera élaboré et décidé, je le répète, par les élus. Je souhaite pour cela que se réunisse une conférence spéciale des élus, impliquant les Vice-présidents de la Métropole et les membres du Bureau du Conseil métropolitain, les Présidents de Conseil de Territoire, les Présidents de Commission et les Maires qui animent des groupes de travail de la Conférence des Maires. Je présiderai cette conférence spéciale, dont l'animation sera confiée à Michel Roux, Vice-président délégué au Projet métropolitain et au Conseil de développement.

Un groupe de Maires dédié au projet métropolitain, transversal, sera également créé, au sein de la Conférence métropolitaine des Maires : Frédéric Guiniéri, comme Michel Roux sont déjà impliqués dans ce travail et je les en remercie.

Par ailleurs, le Conseil de Développement métropolitain, nous le mettrons en place dès que nous le pourrons. Mais si nous sommes sur le budget jusqu'au 15 décembre, cela va être très difficile de faire cette mise en place. Nous ne pourrons le mettre en place qu'au début de l'année prochaine, après les vœux.

Mais la Métropole ne réussira pas seule le projet métropolitain. L'équation financière de départ est connue : elle est difficile. Le succès sera dépendant d'une élaboration concertée, d'un « alignement stratégique » des acteurs et de partenariats financiers (l'Etat, au premier chef, est directement sollicité dans cette perspective).

Nous réunirons ainsi les principaux financeurs publics et privés des projets structurants de la Métropole, au sein du comité des projets métropolitains.

Nous mesurons dès aujourd'hui l'intérêt de ces partenariats, à travers la convention d'application sur le territoire métropolitain du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, soumise à l'approbation du Conseil de la Métropole. Il comprend plus d' 1 milliard d'euros de projets dans les diverses composantes du développement, dont 110 millions d'euros de la Métropole. Suivra bientôt le pacte métropolitain d'innovation Etat-Métropole (annoncé par le Premier Ministre et le ministre de l'aménagement du territoire, Jean-Michel Baylet).

Le recours aux partenariats ne sera cependant pertinent que sur la base de notre projet. Il nous faut donc rapidement préparer son contenu.

Le premier document sur le projet métropolitain sera produit à brève échéance et soumis au Conseil métropolitain avant le printemps 2017, pour énoncer un socle consensuel sur ce que peut être le projet métropolitain, ses objectifs, ses premières orientations et une définition de l'intérêt métropolitain (avec une première liste d'opérations et d'équipements visés). Tous les Vice-présidents de la Métropole et Conseillers métropolitains délégués seront invités à contribuer, en exprimant d'ici début décembre, c'est-à-dire maintenant, les principaux axes stratégiques dans leur domaine de compétence.

Il nous faut ainsi fixer le cap politique aux schémas d'ensemble et documents de planification de la Métropole (tels que prévus par la loi), qui devront connaître des avancées significatives d'ici fin 2017.

Mais le projet métropolitain ne doit pas être uniquement un objet institutionnel et financier. C'est pourquoi je vous proposerai, comme je m'y étais engagé, de lancer prochainement un appel à initiatives métropolitaines, pour toucher le plus grand nombre d'acteurs et de citoyens dans la phase préparatoire du projet métropolitain, dans un foisonnement d'initiatives que j'espère créatif sur tout le Territoire.

En conclusion, c'est donc par une mobilisation des élus, mais aussi d'un grand nombre d'acteurs, que le projet métropolitain pourra exister. A nous d'inventer la valeur ajoutée de la Métropole avec la ferme volonté d'utiliser pleinement la puissance de notre institution, de valoriser tous nos potentiels et, surtout, de servir encore mieux nos concitoyens.

Pardonnez-moi d'avoir été un peu long mais c'est l'explication pour chacun d'entre vous. Je sais qu'il y a eu encore ici ou là quelques maladroites, que tel ou tel Maire n'a pas été suffisamment informé ou sollicité.

Je demande sous l'autorité de M. Gondard à l'administration de faire tous les efforts. La technicité, c'est vous qui la portez, les décisions politiques, c'est le Conseil de la Métropole qui les prend. Les techniciens ne peuvent en aucun cas remplacer les élus. Que ce soit bien clair. Je m'excuse auprès de ceux auxquels on a pu ne pas annoncer telle ou telle décision. On veillera à ce que cela ne se reproduise pas. Quand cela m'est arrivé, je n'ai pas toujours été content, donc je pense me faire l'écho de tout le monde.

Mes chers collègues, nous avançons dans ce sens et je vous remercie de votre attention et votre écoute.

ECONOMIE, NOUVELLES TECHNOLOGIES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

40. ECO 001-17/10/16 CM - Participation de la Métropole aux travaux d'élargissement de la Passe Nord des Bassins Est du Grand Port Maritime de Marseille - Approbation de la convention bilatérale - Approbation de la création et de l'affectation de l'autorisation de programme

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Aliphat ? Avis favorable ?

(Pas d'observation)

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

41. ECO 002-17/10/16 CM - Dissolution du Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois - Modalités d'intégration à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Bramoullé ? Avis favorable ?

(Pas d'observation)

M. Fabre-Aubrespy demande la parole.

Monsieur FABRE-AUBRESPY.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais intervenir sur ce rapport comme je l'ai fait au Conseil de Territoire du Pays d'Aix, m'exprimant à titre personnel et non pas au nom de mon groupe bien que je sache que beaucoup de conseillers partagent mes préoccupations.

On fait état d'un arrêté préfectoral donc d'une décision qui a été prise à la fin de l'année 2015 disant qu'il y avait automatiquement dissolution de ce syndicat mixte. Je ne participe pas de cette obligation. Je crois que le Préfet et les services de l'Etat commettent une erreur. Le syndicat mixte de l'Arbois avait d'autres compétences que celles qui sont exercées par la Métropole, notamment dans le cadre des relations avec la recherche, mais surtout, en liaison avec ce qui vient d'être dit dans le rapport d'orientations budgétaires, je crois que cette intégration présente des risques financiers importants pour la Métropole.

Le syndicat mixte de l'Arbois qui était très cher au Conseil général et à ses Présidents pendant de longues années, ce sont 4500 hectares sur l'Europôle de l'Arbois, c'est une contribution de 2 500 000 euros de fonctionnement et de trois millions d'euros d'investissement, 24 agents (à l'heure où l'on parle de diminution du personnel) mais surtout, sa clé de financement était répartie entre le Département qui en assurait 57%, la Région 5% et l'intercommunalité pour 38%.

La Métropole, nous dit-on, a besoin de l'apport financier des partenaires historiques pour poursuivre et développer les actions du technopôle de l'Arbois. Mais comment peut-on être assuré du maintien de cette clé de répartition ? Cette clé de répartition avait été fixée dans le cadre du statut de ce syndicat mixte. Il n'y a évidemment aucune obligation, ni pour le Département, ni pour la Région de poursuivre cette volonté. Je ne sais pas ce qu'en pense la Présidente du Conseil départemental, mais s'agissant du Président du Conseil régional, j'ai cru comprendre qu'il avait d'ores et déjà décidé de ne plus contribuer à ce financement.

Mais surtout, il y a une question très importante qui n'est pas du tout évoquée ou très peu, c'est celle des actifs. Pendant des années, le syndicat mixte s'est évidemment constitué des actifs, c'est ainsi qu'il a dans le domaine du Petit Arbois 24 bâtiments et dans le domaine du Tourillon, 18 hectares, une grande majorité de cette surface étant sa propriété. Il va donc falloir que la Métropole rembourse aux autres collectivités qui ont apporté leur financement, cette part des actifs.

Je crois que la décision qui a été prise est non seulement juridiquement contestable mais en tout état de cause prématurée. On évoque d'ailleurs à certains moments la date du 31 octobre 2016 à d'autres celle du 31 décembre ; il a dû y avoir une absence de coordination dans les documents. Je parle ici de la DM2 que nous avons votée tout à l'heure et je ne voterai pas ce rapport pour manifester à quel point il me paraît relever de cette volonté boulimique de faire décider, agir la Métropole dans des domaines qui ne sont pas essentiels et sans en avoir mesuré les conséquences.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT. - Je peux dire tout d'abord à M. Fabre-Aubrespy qu'il n'y a pas d'inquiétude pour le personnel. Deuxièmement, nous appliquons ce que le Préfet nous dit de faire. Il y a un autre cas qui se pose. On nous donne tous ces syndicats d'économie mixte car c'est prévu par la loi. Le Préfet nous indique ce que nous devons faire. Peut-être que vous pourrez vous-même, compte tenu des bonnes relations que vous avez avec le Préfet de Région et Préfet des Bouches-du-Rhône, le lui faire remarquer aussi.

Il y a un autre syndicat mixte de cette nature, c'est celui du parc marin de la Côte Bleue. Il a été créé quand j'étais moi-même Président de la Région. Je suis solidaire des Maires qui ne veulent pas que ce soit transféré à la Métropole. Je suis solidaire des Maires parce que c'est moi qui l'ai créé ce parc mais aussi parce qu'il intéresse les enfants. Là où il y a un volet éducatif très puissant, très fort pour leur permettre de faire des activités maritimes, de repérer les poissons etc., je suis favorable à ce que souhaitent les Maires.

Ce n'est pas moi qui souhaite récupérer le syndicat mixte de l'Arbois. On fait ce que le Préfet nous intime de faire. Si on peut faire évoluer le Préfet différemment, je ne ferai pas obstacle à ça.

Monsieur GACHON. - Monsieur le Président, chers collègues, sur le même sujet, la loi prévoit l'intégration de ces structures dans la Métropole. Qu'on le regrette ou qu'on s'en félicite, peu importe, il va falloir le faire. Mais effectivement, il y a, me semble-t-il, deux éléments que la Métropole doit bien mesurer et doit tenter de parer (et cela ne concerne pas seulement les syndicats que vous avez cités, cela concernera demain les syndicats de massif, les syndicats de rivière et les syndicats de bassin et que sais-je qui sont des structures agiles proches du Territoire et qui ont réussi parfois à transcender des limites administratives autour de thématiques très précises. Il y a deux enjeux : d'une part la dimension financement qui va évidemment compter pour chacune d'entre elles en fonction des clés qui ont permis de les fonder, d'autre part, la dimension fonctionnement. Aujourd'hui, la Métropole doit être en capacité de garantir l'agilité, la souplesse de ses structures, une part d'autonomie qui leur permettra dans la gestion de ce qu'elles ont à faire, de continuer à être des structures innovantes, des structures de terrain et des structures qui ne soient pas prises dans les contraintes administratives lourdes de notre Métropole.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je réponds à M. Gachon que nous sommes ouverts, les Vice-présidents également j'imagine et moi-même à tout cela.

Tout cela devait être rattaché au Pays d'Aix. Je ne fais aucun obstacle à cela. On verra si ce que suggèrent M. Fabre-Aubrespy et vous-même est encore faisable ou si nous tombons sous le couperet de la loi.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention de M. Fabre-Aubrespy

42. **ECO 003-17/10/16 CM - Acquisition d'équipements mutualisés pour la phase 6 du programme de l'axe 1 de la Cité des Energies (2016-2018) - Participation de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au financement pour l'année 2016**

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Bramoullé ? Avis favorable ?

(Pas d'observation)

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

43. **ECO 004-17/10/16 CM - Ouverture des données publiques de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et adhésion à l'association Open Data France**

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Bramoullé ? Avis favorable ?

(Pas d'observation)

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

44. **ECO 005-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire du Pays d'Aix**

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Bramoullé ? Avis favorable ?

(Pas d'observation)

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

45. **ECO 006-17/10/16 CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'étude sur la restructuration du site de l'anse du Pharo à Marseille 7ème arrondissement conclue avec la Soleam portant sur sa rémunération forfaitaire et prorogeant la convention**

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Bramoullé ? Avis favorable ?

(Pas d'observation)

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Votes contre de N. Pigamo, E. Caselli, F. Masse, N. Djambaé,
A. Levy-Mozziconacci, E. Scotto

46. ECO 007-17/10/16 CM - Approbation de l'avenant n°13 à la concession d'aménagement de la Barasse concernant la participation au coût de l'opération

Monsieur PARAKIAN.- Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vous l'avez dit, notre collègue Maire d'Aubagne, Gérard Gazay, regrette de ne pas être présent ici aujourd'hui dans sa ville. Il nous fait savoir qu'à l'heure où je vous parle, il est en Chine, à Shanghai. Il est allé rencontrer une grande société chinoise qui est la société Quechen, troisième producteur mondial de silice pour appuyer notre candidature parce que nous pourrions avoir cet investisseur sur notre territoire. Je dis « nous pourrions » parce que 26 grandes Métropoles étaient en concurrence et nous nous retrouvons finalistes avec trois autres Métropoles du côté de Rotterdam aux Pays Bas et du côté de l'Allemagne. Nous espérons avoir cet investisseur sur notre territoire, du côté de Fos sur Mer. Cela nous permettrait d'avoir un investissement de 100 millions sur notre Territoire et la création de 150 emplois.

Vous voyez, mes chers amis, mes chers collègues, c'est ça l'utilité d'une Métropole, c'est de jouer collectif. Et quel meilleur exemple de promotion du territoire qu'un élu de la Ville de Marseille qui part avec le Maire d'Aubagne pour se battre en Chine pour récupérer un projet pour la ville de Fos sur Mer. C'est l'illustration concrète d'un jeu collectif et c'est comme cela que nous allons gagner. Il n'y a plus de frontière dans notre territoire.

Je vous remercie mes chers collègues.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Parakian.

Monsieur RAIMONDI.- Merci effectivement de cette belle intervention qui me permet de mettre au courant les Maires ici de la façon dont un Maire peut être pris en compte par la nouvelle Métropole. Je participe à toutes les Commissions sur l'économie. Monsieur Parakian, vous pouvez l'attester, je n'en ai pas manqué une seule et pourtant, je n'ai pas été mis au courant de cette mission. Une usine qui se construit à Fos ! Cela me rappelle des vieux relents ! Non pas que je ne sois pas d'accord avec cette installation, bien évidemment je suis d'accord et heureusement, l'industriel, ayant à l'esprit que la commune était importante – car en Chine, on croit encore que les communes existent et sont importantes en France – était venu expliquer ce qu'il souhaitait faire sur ce territoire.

Voilà mes chers collègues. J'ai appris incidemment qu'effectivement une mission métropolitaine était allée en Chine. Je ne sais pas pour quoi faire exactement ni où l'on en était exactement de ce dossier car le dernier petit mail que j'ai reçu concernant cette implantation doit dater de trois à quatre mois.

Voilà Monsieur Gaudin, il y a quelques années, à la bibliothèque municipale, vous aviez respecté tous les Maires sauf un. Je ne voudrais pas à nouveau être celui-là d'autant plus, pour la petite histoire et c'est vraiment la petite histoire, que l'OM féminine a joué à Fos et là encore, on a oublié d'avertir le Maire mais on est venu demander à sa police municipale d'assurer sa sécurité et le reste...

C'est peut-être une erreur de techniciens mais dans tous les cas, une mission métropolitaine n'est pas le fait de techniciens mais bien d'élus.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous auriez dû déjà m'applaudir tout à l'heure car en fait, je me suis excusé connaissant ce qui s'est passé avec M. Raimondi, ceci dit, M. Bernardini, qui est Président du Conseil de Territoire...

Monsieur RAIMONDI.- C'est les Maires !

Monsieur LE PRESIDENT.- Bien sûr les Maires, j'en parle sans arrêt. Je suis moi-même Maire depuis 21 ans, sans compter mes années de Maire de secteur. Il est clair que le Président du Conseil de Territoire est là-bas. Si l'on m'avait sollicité, j'aurais demandé que sur le Maire de la ville de Fos sur laquelle il y aura cette implantation, soit invité.

De toute manière, nous allons fêter les 30 ans du jumelage avec Shanghai. Cela ne me plait pas trop d'y aller car il faut faire 14 heures d'avion. Néanmoins, si les Chinois viennent dans notre Territoire où ils seront invités, nul doute que nous irons à Fos-sur-Mer. Nul doute, comme nous le ferons ailleurs que vous y mettez les tapis rouges, Madame le Maire de Cassis l'a déjà fait lorsqu'elle a négocié avec les Chinois les moteurs Baudoin de Marseille pour les installer à Cassis où cela marche très bien.

Madame MILON.- Mais je ne suis jamais allée en Chine.

Monsieur LE PRESIDENT.- En tout cas, les Chinois sont venus quand même et ils se sont installés à Cassis. J'espère qu'ils s'installeront à Fos-sur-Mer.

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

47. ECO 008-17/10/16 CM - Zone d'Aménagement Concerté du Carreau de la Mine à Meyreuil - Cession du lot M

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

48. ECO 009-17/10/16 CM - Adhésion à l'association Communauté Economique et Financière Méditerranéenne (CEFIM) et paiement de la cotisation 2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

49. ECO 010-17/10/16 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité modifié de la Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Zone d'Aménagement Concerté Vitrolles Cap Horizon

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET ACCESSIBILITÉ

50. TRA 001-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du Délégué de Service Public pour le parc de stationnement Blancarde à Marseille - Indigo

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

51. TRA 002-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du Délégué de Service Public pour les parcs en enclos de Marseille – Indigo

Monsieur MARI.- Monsieur le Président, mon intervention portera sur les rapports n°50 à 59. C'est une intervention globale concernant les rapports d'activité des DSP des parkings marseillais.

Ces rapports ont un point commun. A quelques exceptions près, le chiffre d'affaires des DSP est en baisse, ainsi que la fréquentation horaire et le nombre d'abonnés. Cela doit conduire notre assemblée à s'interroger sur la pertinence de créer de nouveaux parkings, je pense vous l'avez compris à la DSP sur le parking Longchamp aux Cinq Avenues. Je vous signale d'ailleurs que le parking Vallier à deux minutes de tramway de ce futur parking ne fait pas le plein. Nous venons d'avoir un débat sur le budget, sur les orientations budgétaires, nous avons eu un débat prouvant que ce budget était contraint. Je pose la question à notre assemblée : notre Métropole a-t-elle les moyens de s'offrir un nouveau parking en DSP à 8 millions d'euros ? La réponse est non bien entendu.

Nous avons ou plutôt votre majorité, a voté en Conseil municipal de Marseille l'augmentation des tarifs du stationnement en surface. Ne faut-il pas y voir un lien avec les rapports d'activités des DSP des parkings présentés aujourd'hui.

En effet, cette augmentation votée en Conseil municipal de Marseille n'est-elle pas une incitation à renflouer les parkings en centre-ville ?

Notre Métropole, tout le monde se l'accorde, gagnera sa crédibilité auprès de nos concitoyens par le développement de l'offre de transport et par la facilité d'accès à ces transports. Il y a dans notre Métropole une demande forte d'utiliser les transports en commun, les parkings relais au terminus du métro sont saturés avant 8 heures du matin aussi bien à Dromel, qui est une remarquable réalisation, qu'à Bougainville ou à la Rose. Aussi, mobilisons-nous pour l'augmentation des places en parking relais avec notamment des places en silo et je sais que c'est dans les tuyaux, à la Rose et à Dromel, plutôt que de se focaliser vers de nouvelles DSP de parkings privés. Merci pour votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Mari, toutes ces questions relèvent du Conseil municipal, nous les discuterons au Conseil municipal. Vous savez que je suis toujours très attentif et même que je vous laisse souvent dépasser le temps de parole prévu par la Conférence des Présidents. Pour ce qui est du parking Longchamp, vous réglerez cela avec M. Bruno Gilles mais je dois vous dire que tout est déjà réglé.

Madame PIGAMO.- Je suis désolée d'aborder ce débat ici mais comme cela concerne les finances de la Métropole, il me semble que cela n'intéresse pas que les élus municipaux. D'ailleurs à ce sujet, on a eu sur les parcs de stationnement de Marseille, de Cassis, de La Ciotat en Conseil vendredi dernier, des discussions plutôt ouvertes avec le Président Teissier. Je ne vais pas les refaire ici mais je voudrais quand même que l'on prenne cinq minutes pour s'arrêter sur ces rapports car on est loin de ce débat marseillo-marseillais puisque cela concerne les finances de la Métropole. Il s'agit de plusieurs millions d'euros. Après ce que l'on a entendu en amont dans les premiers débats tout à l'heure, il faut prendre quelques instants car ces rapports nous disent quelque chose.

Tout d'abord, ils nous disent que la fréquentation de tous les parkings marseillais est en baisse, fréquentation horaire ou baisse de fréquentation des abonnements ; que nous avons les tarifs les plus chers de la Métropole, voire de toutes les grandes villes et que malgré cela, malgré nos finances exsangues, on préfère construire un parking à Longchamp, rare espace vert qu'il nous reste, quand celui juste en face est désespérément vide.

Pourtant de nombreuses pistes existent. On pourrait envisager de prévoir des parkings relais conséquents, on pourrait envisager de développer les abonnements de nuit, on pourrait envisager d'offrir à tous les parkings la première demi-heure, quand ce n'est pas la première heure, gratuite. On pourrait envisager de regarder ce qui se passe sur le reste du territoire de notre belle Métropole parce qu'à Cassis, à Aix-en-Provence, la fréquentation augmente et pourtant, les tarifs diminuent.

On pourrait prendre exemple sur nos collègues métropolitains. Je voudrais que nos collègues métropolitains sachent qu'à Marseille, certaines concessions durent 50 ans, que des contrats durent jusqu'en 2043 sans qu'aucune redevance ne soit versée à la Métropole. Je pense que ces problématiques ne sont pas un épiphénomène. Elles concernent tous les citoyens, tous les secteurs d'activité et particulièrement l'emploi. Je voudrais, pour une fois, qu'on se dise que l'on peut travailler tous ensemble sur cette question en amont, que l'on puisse anticiper toutes ces questions dans l'agenda de la mobilité, dans le projet métropolitain et que mes chers collègues, on n'évacue pas ces questions comme si nous n'étions pas responsables de ce qui se fera demain. Vous ne pouvez pas voter la construction d'un parking pour la seule volonté et le seul intérêt d'un seul homme car nous sommes tous les détenteurs d'un mandat qui construit la Métropole de demain.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous inciterai Madame Pigamo, je sais que
Je vais laisser la parole à M. Serrus.

(M. Pellicani demande la parole).

Monsieur Pellicani, il n'y a pas de débat. Vous n'allez pas revenir à chaque réunion en nous parlant du parking Longchamp. Cela s'est décidé à Marseille. Sur la globalité des parkings, si M. Serrus veut répondre, il peut le faire, sinon, la discussion est close, elle a déjà eu lieu.

(Applaudissements)

Monsieur SERRUS.- Pour aller dans votre sens, Monsieur le Président, je vous rappelle qu'il s'agit de prendre en compte des rapports annuels. Ce débat a d'ailleurs déjà eu lieu en Commission des Transports et pour ce qui est de la baisse de fréquentation dans les grandes villes, c'est quelque chose que l'on observe partout. Je voulais simplement rappeler ces points qui ont déjà été soulevés en Commission.

Monsieur GILLES.- Monsieur le Président, pour clore ce dossier, vous savez parfaitement que ce n'est plus un dossier de Métropole, ce n'est plus un dossier de Conseil de Territoire, ce n'est même plus un dossier de Conseil municipal, à la rigueur encore un dossier dans les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements comme on essaie d'en débattre régulièrement. Mais on ne va pas revenir sans cesse là-dessus car c'est toute une série de contre-vérités sur lesquelles on est obligé de débattre régulièrement. Cela fait des années maintenant que l'on vous explique régulièrement que ce que vous dites, ce sont des mensonges. Vous rongez ce dossier jusqu'à la moelle et après, pour essayer d'en faire un dossier politique à l'approche des élections législatives. Tout le monde l'a compris, mais ce parking se fera parce qu'il a le soutien politique des habitants du quartier du 4^{ème} et du 5^{ème} arrondissements et parce que, je le rappelle toujours, ce parking, on ne le fait pas que pour Bruno Gilles, comme vient de le dire Mme Pigamo, qui, Monsieur le Président de la Métropole et

Mesdames et Messieurs les élus, cela doit vous interloquer, était candidate dans le 6/8 à Marseille, puis finalement dans le 9/10 et maintenant s'occupe des dossiers du 4/5. Je crois rêver ! Tous ces gens-là, Monsieur le Président de la Métropole, même si ce n'est pas le lieu de le dire ici, ont perdu les élections pendant que moi, dans ce secteur, je les ai gagnées. Merci de votre soutien pour faire ce parking.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillez bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Il en est ainsi décidé, nous avons salué le retour de Mme Pigamo.

52. **TRA 003-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire de service public pour les parcs de stationnement Baret-Saint Ferréol, Corderie, Cours Julien, Gambetta, Monthyon, Phocéens et Timone à Marseille**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

53. **TRA 004-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire de service public pour le parc de stationnement Espercieux et Arvieux à Marseille**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

54. **TRA 005-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire de service public pour le parc de stationnement Estienne d'Orves à Marseille – Massilia Park**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

55. **TRA 006-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire de service public pour le parc de stationnement Vieux-Port Hôtel de Ville à Marseille - QPark**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

56. **TRA 007-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire de service public pour les parcs de stationnement Castellane Préfecture à Marseille - Indigo**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

57. **TRA 008-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire de service public pour le parc de stationnement République à Marseille - Indigo**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

58. TRA 009-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire de service public pour les parcs de stationnement De Gaulle et Jean Jaurès à Marseille - Indigo

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

59. TRA 010-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire de service public pour le parc de stationnement Vallier à Marseille – Société du Park Vallier

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

60. TRA 011-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du Délégataire de Service Public pour les parcs de stationnement en ouvrage Viguerie et Mimosas et enclos Madie, Daudet et Bestouan à Cassis – Effia Stationnement Cassis

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

61. TRA 012-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire de service public pour le parc de stationnement Centre et Vieux Port à la Ciotat - Indigo

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

62. TRA 013-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 de la Régie des Transports Métropolitains pour l'exploitation du service de transport public urbain

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

63. TRA 014-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire du service public du réseau de transports publics urbains - Aix en Bus

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

64. TRA 015-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire de Service Public de transports urbains de voyageurs sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

65. TRA 016-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire de service public pour l'exploitation du réseau des bus de l'étang

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

66. TRA 018-17/10/16 CM - Modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône portant représentation-substitution de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux communautés d'agglomération Agglopoles Provence, Pays d'Aix et Pays d'Aubagne et de l'Etoile, à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et au Syndicat Mixte de Gestion et d'Exploitation des Transports Urbains du Pays de Martigues et du SAN Ouest-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Pigamo, E. Caselli, F. Masse, N. Djambaé,
A. Levy-Mozziconacci, E. Scotto

67. TRA 019-17/10/16 CM - Délégation de compétence du Conseil de la Métropole au Président pour le dépôt d'autorisations et l'ouverture de l'enquête publique liées au projet du BHNS ligne B d'Aix-en-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

68. TRA 020-17/10/16 CM - Composition du comité de pilotage (COFIL) sur le projet de réalisation de la ligne B de B.H.N.S d'Aix-en-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

69. TRA 021-17/10/16 CM - Constitution d'un groupement de commandes en vue de coordonner et mutualiser les achats se rapportant à la gestion et la vente de billetterie pour les réseaux de transports de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur en Gare Routière d'Aix-en-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

70. **TRA 022-17/10/16 CM - Approbation du principe de transfert de la Régie Départementale des Transports des Bouches-du-Rhône (RDT13)**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

71. **TRA 024-17/10/16 CM - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention relative aux modalités d'exploitation et de financement de la gare routière de Marseille Saint Charles**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

72. **TRA 025-17/10/16 CM - Approbation de l'avenant n°9 au contrat d'exploitation de service de transport public urbain avec la Régie des Transports Métropolitains**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

73. **TRA 026-17/10/16 CM - Adhésion à l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public pour l'année 2016**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

74. **TRA 027-17/10/16 CM - Adhésion au Groupement des Autorités Responsables des Transports pour l'année 2016**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

75. **URB 001-17/10/16 CM - Acquisition à titre onéreux d'un immeuble cadastré section CN n°38, d'une superficie d'environ 84m2, sis avenue Frédéric Mistral sur la commune d'Istres, propriété de la Société Civile Immobilière Prade, dans le cadre d'une politique foncière menée dans le secteur de Sainte Catherine à Istres**

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Pons, pour les rapports Urbanisme et Aménagement.

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

76. URB 002-17/10/16 CM - Acquisition à titre onéreux d'un terrain cadastré section B n°714p, et section C n°581p et 1716p, d'une superficie d'environ 7 678 m², sis avenue Max Dormoy sur la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, propriété du Grand Port Maritime de Marseille, dans le cadre du réaménagement de la déchetterie intercommunale

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

77. URB 003-17/10/16 CM - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain bâti cadastrée section CN n° 39, d'une superficie de 67 m², sise rue Sainte-Catherine sur la commune d'Istres, propriété des indivisaires MOLL.

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

78. URB 004-17/10/16 CM - Acquisition à titre gratuit d'un terrain cadastré section C n°579p et 580p, d'une superficie d'environ 4 081 m², sis avenue Max Dormoy sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, propriété de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, dans le cadre du réaménagement de la déchetterie intercommunale

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

79. URB 005-17/10/16 CM - Acquisition auprès de la commune de Martigues de parcelles de terrain édifiées de constructions situées sur la commune

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

80. URB 006-17/10/16 CM - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence - Réforme du Code de l'Urbanisme - Option pour le décret du 28 décembre 2015

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

81. URB 007-17/10/16 CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Carry-le-Rouet. Approbation de la procédure de modification 3

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

82. URB 008-17/10/16 CM - Modalités de la mise à disposition de la modification simplifiée n°3 de la Zone d'Aménagement Concerté du Mazet II à Fos-sur-Mer

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

83. URB 009-17/10/16 CM - Dérogation à l'interdiction d'ouverture à l'urbanisation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognes

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

84. URB 010-17/10/16 CM - Dérogation à l'interdiction d'ouverture à l'urbanisation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Puy-Sainte- Réparate

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

85. URB 011-17/10/16 CM - Aménagement d'un giratoire à proximité de la RD 368 entre Marignane et l'A55. Demande d'ouverture d'enquêtes conjointes préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire pour la ZAC des Florides à Marignane

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

86. URB 012-17/10/16 CM - Opération Grand Centre Ville - Restauration immobilière sur les immeubles sis 45-47, rue des Petites Maries à Marseille 1er arrondissement – Demande de Déclaration d'Utilité Publique du programme de travaux de restauration et de l'ouverture d'une enquête parcellaire subséquente

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

87. URB 013-17/10/16 CM - Opération Grand Centre Ville - Pôles Saint-Louis Delacroix - Bédarrides - Noailles Capucins - Projets de Déclaration d'Utilité Publique en vue de la réalisation d'opérations de logements sociaux et de la maîtrise du foncier par voie d'expropriation - 2 rue Halle Delacroix - 11 rue Jean Roque - 16 rue de l'Académie à Marseille

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

88. URB 014-17/10/16 CM - Opération Grand Centre Ville - Pôle Velten-Korsec-Fabre - Projet de Déclaration d'Utilité Publique en vue de la réalisation d'une opération de logements sociaux pour étudiants et de la maîtrise du foncier par voie d'expropriation - 69 rue Longue des Capucins à Marseille

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

89. URB 015-17/10/16 CM - Opération Grand Centre Ville - Pôle Nationale Providence - Projet de Déclaration d'Utilité Publique d'un programme d'équipement public et d'aménagement dans le quartier Belsunce à Marseille - Habilitation à solliciter les enquêtes publiques et parcellaires préalables auprès du Préfet en vue de la maîtrise foncière

Monsieur PONS.- Très favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

90. URB 016-17/10/16 CM - Opération Grand Centre-Ville - Pôle Ventre Lieutaud - Projet de Déclaration d'Utilité Publique d'un équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle dans le quartier de Noailles à Marseille - Habilitation à solliciter les enquêtes publiques et parcellaires préalables auprès du Préfet en vue de la maîtrise foncière

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

91. **URB 017-17/10/16 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la collectivité au 31 décembre 2015 de la concession d'aménagement Vallon de Malpassé à Marseille 13ème arrondissement – Approbation de l'avenant n°6 à la convention de concession – Approbation de l'avenant n°3 à la convention d'avance de trésorerie – Approbation de la convention financière avec la Ville de Marseille et la Soleam**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, P. Pin, M. Poggiale, G. Rosso

92. **URB 018-17/10/16 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2015 de la Zone d'Aménagement Concerté de la Jarre à Marseille 9ème arrondissement - Participation de la Métropole à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°19 à la convention de concession**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, P. Pin, M. Poggiale, G. Rosso

93. **URB 019-17/10/16 CM - Approbation de la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté de la Valentine à Marseille**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

94. **URB 020-17/10/16 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC de la Valentine à Marseille – Participation de la Métropole à l'équilibre du bilan – Approbation de l'avenant n°17 à la convention de concession d'aménagement**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore,
A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, P. Pin,
M. Poggiale, G. Rosso

- 95. URB 021-17/10/16 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté du Technopole de Château Gombert - Participation de la Métropole à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n 21 à la convention de concession d'aménagement**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Votes contre de N. Pigamo, E. Caselli, F. Masse, N. Djambaé,
A. Levy-Mozziconacci, E. Scotto

Abstentions de G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore,
A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, P. Pin,
M. Poggiale, G. Rosso

- 96. URB 022-17/10/16 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC du Rouet à Marseille - Participation de la Métropole à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n° 18 à la convention de concession d'aménagement – Approbation de l'avenant de transfert de la convention d'avance**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore,
A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, P. Pin,
M. Poggiale, G. Rosso

- 97. URB 023-17/10/16 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement de la Savine Bas à Marseille 15ème arrondissement au 31 décembre 2015 et approbation de l'avenant n° 4 à la concession et d'une convention tripartite de financement avec la ville de Marseille et la Soleam**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Votes contre de N. Pigamo, E. Caselli, F. Masse, N. Djambaé,
A. Levy-Mozziconacci, E. Scotto

Abstentions de G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore,
A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, P. Pin,
M. Poggiale, G. Rosso

- 98. URB 024-17/10/16 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement Mardirossian-Madrague-Plan à Marseille 15ème arrondissement établi au 31 décembre 2015 et approbation de l'avenant 5 à la concession d'aménagement**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore,
A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, P. Pin,
M. Poggiale, G. Rosso

- 99. URB 025-17/10/16 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement de la ZAC Saint Just à Marseille - Approbation de l'avenant 21 à la convention d'aménagement - Approbation du programme des équipements publics modifié**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore,
A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, P. Pin,
M. Poggiale, G. Rosso

- 100. URB 026-17/10/16 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement établi au 31 décembre 2015 de la Zone d'Aménagement Concerté Saint Louis à Marseille 15ème arrondissement et approbation de l'avenant n°19**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore,
A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, P. Pin,
M. Poggiale, G. Rosso

- 101. URB 027-17/10/16 CM - Avis sur le Plan de Prévention du Risques inondation (PPRi) par débordement de l'huveaune et de ses principaux affluents**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore,
A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, P. Pin,
M. Poggiale, G. Rosso

102. URB 028-17/10/16 CM - Zone d'Aménagement Concerté communautaire de la Bertoire 2 - Avis de la Métropole dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Lambesc

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Le rapport est adopté à l'unanimité.

103. URB 029-17/10/16 CM - Zone d'Aménagement Concerté du Jas de Beaumont à Pertuis - Approbation du bilan de la concertation

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

104. URB 030-17/10/16 CM - Zone d'Aménagement Concerté du Jas de Beaumont à Pertuis - Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et des pièces requises

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

105. URB 031-17/10/16 CM - Zone d'Aménagement Concerté du Jas de Beaumont à Pertuis - Approbation du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté et décision de création de la Zone d'Aménagement Concerté

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

106. URB 032-17/10/16 CM - Approbation d'un groupement de commandes avec le Grand Port Maritime de Marseille relative à la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement et de développement des rives Nord du chenal de Caronte

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

107. URB 033-17/10/16 CM - Projet Urbain Partenarial de Vallon Régny - Approbation d'une convention avec les Sociétés COFFIM et VINCI – Détermination du périmètre

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

108. URB 034-17/10/16 CM - Approbation du programme des équipements publics modifié de la Zone d'Aménagement Concerté du Vallon Regny à Marseille 9eme arrondissement et Approbation de la convention relative au financement du groupe scolaire avec la Ville de Marseille et la Soleam

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de N. Pigamo, E. Caselli, F. Masse, N. Djambaé,
A. Levy-Mozziconacci, E. Scotto

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, LOGEMENT, CENTRES ANCIENS, CONTRAT DE VILLE

109. DEVT 001-17/10/16 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2015 de la concession d'aménagement passée avec Marseille Habitat - Parc Kalliste à Marseille 15e arrondissement

Madame FRUCTUS.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

110. DEVT 002-17/10/16 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2015 de la concession d'Éradication de l'Habitat Indigne lot 1 et approbation de l'avenant n°19 à la convention de concession

Madame FRUCTUS.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

111. DEVT 003-17/10/16 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2015 de la concession d'Éradication de l'Habitat Indigne Lot 2 passée avec Urbanis Aménagement à Marseille 2ème (Joliette et Arenc) 3ème, 4ème (Chartreux et Chutes Lavies) 13ème, 14ème, 15ème, 16ème arrondissements

Madame FRUCTUS.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

112. DEVT 004-17/10/16 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2015 de RHI Saint Mauront - Gaillard à Marseille et avenant n 12 à la convention de concession et de l'avenant n 3 à la convention d'avance de trésorerie

Madame FRUCTUS.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

113. DEVT 005-17/10/16 CM - Nouveau Programme National de Renouveau Urbain - Éradication de l'Habitat Indigne - Études pré-opérationnelles pour la mise en place d'opérations d'amélioration de l'habitat privé ancien dégradé sur les quartiers Noailles et Belsunce à Marseille 1er arrondissement - Lancement de l'appel d'offres - Demande de subventions d'ingénierie auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat et autres partenaires financiers habilités

Madame FRUCTUS.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

114. DEVT 006-17/10/16 CM - Nouveau Programme National de Renouveau Urbain - Éradication de l'Habitat Indigne - Études pré-opérationnelles pour la mise en place d'opérations d'amélioration de l'habitat privé ancien dégradé sur le pôle de la butte Saint Mauront à Marseille - Lancement de l'appel d'offres - Demande de subventions d'ingénierie auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat et autres partenaires financiers habilités

Madame FRUCTUS.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

115. DEVT 007-17/10/16 CM - Attribution de subventions aux baux à réhabilitation et approbation de deux conventions

Madame FRUCTUS.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

116. DEVT 008-17/10/16 CM - Attribution d'aides communautaires directes pour le logement social et approbation de conventions de financement et de partenariat

Madame FRUCTUS.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

117. DEVT 009-17/10/16 CM - Approbation de la programmation 2016 du contrat de ville du territoire de Marseille Provence

Madame FRUCTUS.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité des votants.

Le groupe Front National Rassemblement Bleu Marine ne prend pas part au vote.

118. DEVT 010-17/10/16 CM - Approbation du programme d'actions 2016 du contrat de ville du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Madame FRUCTUS.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité des votants.

Le groupe Front National Rassemblement Bleu Marine ne prend pas part au vote.

119. DEVT 011-17/10/16 CM - Subvention d'équilibre à la SA d'HLM Famille Provence - Construction de 38 PLUS/PLAI sur la commune de La Destrousse sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Madame FRUCTUS.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

120. DEVT 012-17/10/16 CM - **Projet de restructuration de la résidence des Facultés à Aix-en-Provence - Délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Ville d'Aix-en-Provence**

Madame FRUCTUS.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

121. DEVT 013-17/10/16 CM - **Aide financière en faveur de Ouest Provence Habitat pour la production et la réhabilitation de logements**

Madame FRUCTUS.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

122. DEVT 014-17/10/16 CM - **Approbation de la charte de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement ADIL des Bouches du Rhône**

Madame FRUCTUS.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

123. DEVT 015-17/10/16 CM - **Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2016 et approbation d'une convention**

Madame FRUCTUS.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

124. DEVT 016-17/10/16 CM - **Approbation de la création de l'opération - Mise en œuvre du NPNRU - et affectation de l'autorisation de programme**

Madame FRUCTUS.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

125. DEVT 017-17/10/16 CM - **Présentation du rapport d'activités 2015 du délégataire de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires Accueil des Gens du**

Voyage - Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes et du Terrain de Grands Passages

Madame FRUCTUS.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE ET FORÊT.

126. ENV 001-17/10/16 CM - Modalités et principes de l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie métropolitain

Madame DJAMBAE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes enclins à penser que l'avenir de tous est étroitement dépendant de l'action de chacun. Après avoir désigné les élus nous représentant et avant de délibérer sur l'adhésion à l'Agence Locale de l'Energie, il est de notre devoir de sensibiliser ce Conseil sur certains points essentiels en termes de transition énergétique car il en va de la préservation de l'état de la planète et du maintien des conditions de vie de l'Humanité.

Depuis le bel accord diplomatique conclu voilà près d'un an, lors de la conférence de Paris, pour sceller la COP 21, il y a maintenant presque un an, nous connaissons tous l'importance des enjeux liés aux dérèglements climatiques. Ce « serment » de Paris nous engage et nous responsabilise à tous les échelons du Territoire. Or, les Territoires qui composent notre Métropole sont très en retard et cette situation est alarmante ! Ainsi, à 20 kilomètres d'ici, à Marseille, on observe une forte concentration de particules fines, qui fait de la cité phocéenne, la ville la plus polluée de France.

Au-delà de ces objectifs et des dispositions que prévoient l'accord de Paris et la loi sur la transition énergétique en matière d'efficacité et de sobriété énergétique notre Métropole peut ouvrir la voie à un modèle de production énergétique local et décentralisé dont nous devons nous saisir, d'autant que notre région est dotée de gisements d'énergie renouvelable considérable au niveau solaire, éolien et hydraulique notamment. En revanche, au niveau de l'habitat, un grand nombre de logements sociaux sont de véritables « passoires thermiques ». Pour cela, un service public de rénovation énergétique de l'habitat doit être mis en œuvre localement pour répondre à la fois à la crise sociale et à l'urgence climatique. En effet, de plus en plus de ménages sont en situation de précarité énergétique, environ un quart sur le territoire métropolitain.

En résumé : tous les indicateurs nous montrent qu'il faut agir et que nous pouvons le faire ! Les partenaires y sont prêts :

- la Région PACA vient d'élever la rénovation des copropriétés au rang d'Opération d'Intérêt Régional ;
- les services et établissements publics de l'Etat nous attendent ;
- le Département agit à son niveau.

Seule manque l'affirmation sur notre territoire métropolitain d'une volonté d'agir, nos administrés, nos entreprises et nos partenaires sont pourtant prêts !

Alors que toutes les grandes agglomérations et Métropoles de France telles que Paris, Lyon, Grenoble, Bordeaux ou Nantes ont engagé des programmes de rénovation énergétique des copropriétés, pourrions-nous longtemps nous en exonérer, tandis que nous souhaitons développer l'attractivité de notre territoire ? Combien de communes ici représentées connaissent l'état énergétique de leur patrimoine ? Combien suivent leur consommation ? Combien ont élaboré une stratégie d'action ? Savent-elles seulement

comment procéder ? La Métropole n'aurait-elle pas vocation à les aider dans ce domaine ? Bien sûr que oui mais la question est : comment ?

Il me semble impossible que notre Conseil fasse l'impasse sur le sujet de la transition énergétique qui est aujourd'hui un enjeu majeur. Trois opérateurs existent sur notre territoire dont la vocation est d'agir dans ces domaines : l'Agence Locale de l'Energie (sur le territoire de Marseille-Provence), le CPIE sur le Pays d'Aix, ainsi que l'ADIL des Bouches-du-Rhône qui assure des missions complémentaires sur les aspects juridiques et financiers de l'habitat.

M. Alexandre Gallèse est chargé d'élaborer le futur Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole.

Nous vous demandons dans un esprit constructif et de coopération d'instituer une Conférence Métropolitaine pour la transition énergétique, afin de donner toute son ampleur au travail à mener, dans un cadre ouvert et transversal associant :

- les élus portant notamment les délégations Economie, Habitat, Urbanisme, Transport et, bien sûr, Environnement,
- les services des communes des six Conseils de Territoire et de la Métropole,
- les opérateurs existants (ALEC, CPIE, SMED...)
- les partenaires techniques et institutionnels compétents qui le souhaitent : ADEME, Région, Etat, Département...
- les espaces infos énergie à l'instar du GERES qui fait un travail formidable sur le territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile et mène des projets de solidarité internationale dans une approche de développement durable.

Dans l'attente de votre réponse, comme je vous l'ai déjà dit, c'est dans un esprit constructif et de coopération que je vous propose d'instituer une Conférence Métropolitaine pour la Transition Energétique et non une Conférence des Maires seulement.

Monsieur le Président, je vous remercie pour votre écoute.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre écoute.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci de votre déclaration Madame Djambaé. Monsieur Gallèse, pouvez-vous apporter quelques éléments de réponse à notre éminente collègue ?

Monsieur GALLÈSE.- Je remercie Madame pour son intervention. Dans la délibération qui vous est présentée, nous lançons aujourd'hui même si vous acceptez chère Madame de le voter, les modalités et les principes pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie au regard de ce que nous souhaitons tout à fait rentrer dans les objectifs de la COP 21.

Si vous regardez bien les modalités de concertation telles qu'elles sont dans la délibération, vous vous apercevrez qu'il ne s'agit pas simplement de faire une Conférence des Maires mais d'associer absolument tous les partenaires y compris ceux que vous avez cités pour permettre l'élaboration de ce Plan Climat que nous devons adopter au 31 décembre 2018. Je vous propose même dans cette délibération un calendrier dans lequel, si vous le suivez, à la fin de l'année 2016 et l'année 2017 seront extrêmement importants en termes de concertation et d'information.

J'ajoute qu'avec l'accord du Président, nous lançons également une assistance à maîtrise d'ouvrage. Je dois rappeler qu'avec mes collègues Vice-présidents des Conseils de Territoire en charge de ces sujets, nous nous sommes déjà réunis deux fois. C'est l'aboutissement de ces deux réunions qui a permis le projet que vous avez sous les yeux et

nous permet d'avancer dans le sens que vous souhaitez Madame, mais également dans le sens où nous souhaitons tous avancer. Je crois qu'il n'y a pas de clivage sur ce point.

Je ne me limiterai pas, contrairement à vous, uniquement à la transition énergétique, mais à la totalité des missions qui nous ont été confiées pour élaborer ce plan climat qui ne se limite pas, je le rappelle, à la transition énergétique, mais englobe un certain nombre d'autres sujets dont la réduction des gaz à effet de serre et bien d'autres choses encore.

Vous avez raison, Madame, de souligner la transversalité de ce dossier puisqu'effectivement, nous entrons dans un domaine où beaucoup de compétences métropolitaines relèvent également de cette stratégie environnementale que nous portons et vous pouvez compter sur nous pour essayer de faire de notre mieux en partenariat avec tous.

J'ajoute enfin qu'il existe déjà cinq Plans Climat Energie dans nos anciens EPCI. Nous ne sommes pas partis de rien, loin de là, puisqu'aujourd'hui, avec ces cinq Territoires, nous avons rassemblé un certain nombre de données et qu'avec les organismes dont vous avez cité un certain nombre notamment l'ALEC ou le CPIE par exemple, nous allons nous rapprocher, y compris avec nos partenaires. Je rappelle que la Région Provence Alpes Côte d'Azur est chef de file en matière de Climat Air Energie et d'Environnement. Nous avons déjà pris l'attache de notre collègue Mme Fontenoy à ce sujet tout comme nous avons pris l'attache de notre collègue Bruno Genzana pour le Conseil départemental. Nous allons effectivement faire quelque chose de très partenarial, de très concerté, ce qui correspond à la volonté que nous avons de réussir ce document.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

127. ENV 002-17/10/16 CM - Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME - Plan Climat Air Energie Territorial et Bruit

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

128. ENV 003-17/10/16 CM - Elaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône - Réponse à l'appel à Projet National pour l'Alimentation (PNA) 2016/2017 - Décision de principe

Madame GARCIA.- Monsieur le Président, si vous le permettez, je prendrai quelques minutes pour présenter ce rapport.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, la question de l'alimentation et de sa qualité est devenue un enjeu planétaire auquel notre territoire ne saurait échapper. Si nous n'y prenons garde, notre économie agricole, support de très nombreux emplois directs et induits, pourrait disparaître de notre territoire départemental en seulement quatre générations et peut-être avant, si nous ne mettons pas en place rapidement des mesures de protection renforcée des espaces de production et de reconquête des friches.

Dans le même temps, de fortes projections de croissance démographique sont annoncées à l'horizon 2020. Dans un tel contexte, notre Métropole se doit de prendre cette question essentielle facteur d'équilibre social à sa juste mesure.

La société civile s'empare déjà de ces questions de plus en plus fortement en se préoccupant de ce que nous mangeons, en exprimant sa volonté de renouer avec des produits de saison de notre terroir. Les 40 000 visiteurs présents en juin dernier au 1^{er} Salon des Agriculteurs en attestent.

En tant que collectivité, nous avons donc un rôle majeur et urgent à jouer dans la construction d'une gouvernance alimentaire, à travailler également contre le gaspillage alimentaire. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt nous donne l'opportunité de nous engager sans attendre dans l'élaboration d'un projet alimentaire territorial à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône.

Je vous propose que notre Métropole qui est la plus agricole des Métropoles françaises en soit porteuse en partenariat avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, le syndicat mixte du Pays d'Arles, pour déposer notre candidature à l'appel à projet national lancé par le Ministère de l'Agriculture, en vue de la labélisation qui permettra d'initier la dynamique de travail avec les nombreux acteurs identifiés.

C'est donc avec toute la force de mon engagement et beaucoup d'enthousiasme que je vous demande d'adopter cette délibération car il ne vous aura certainement pas échappé que notre futur demeure conditionné en termes de nutrition santé, de sécurité et de souveraineté alimentaire.

Aussi, je vous propose de vous mobiliser autour de ce Projet Alimentaire Territorial pour nourrir notre territoire et produire une alimentation locale durable et accessible à tous.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Garcia.

Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

129. ENV 004-17/10/16 CM - Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire - Modalités d'intégration, d'organisation et de gouvernance au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire

Monsieur TALASSINOS.- Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur le syndicat mixte de la Sainte Victoire.

Le syndicat mixte de la Sainte Victoire va être dissous et je me félicite qu'il soit intégré au Territoire du Pays d'Aix. Je pense qu'aujourd'hui, on ne peut pas faire autrement que d'intégrer le syndicat mixte de la Sainte Victoire.

En revanche, je me pose une question concernant son financement et j'aimerais bien que les élus du Conseil départemental et les élus du Conseil régional ici présents nous donnent leur avis. Vont-ils abonder financièrement cette nouvelle structure ? Jusqu'à présent on n'a pas réussi à avoir réellement une réponse. Est-ce que le Conseil de Territoire du Pays d'Aix devra payer pour le bon fonctionnement de cette structure les 800 000 euros qui étaient donnés par le Conseil départemental et par le Conseil régional ?

Cette structure est intéressante, elle fait partie de notre patrimoine au niveau de l'environnement avec une opération grand site. Le grand site de la Sainte Victoire, c'est

quand même le fleuron de notre Métropole avec le Parc National des Calanques. Est-ce que le Conseil départemental, comme à son habitude, va abonder financièrement ? Ou est-ce que ce sera à la Métropole de payer ces 800 000 euros au Conseil de Territoire ?

La question est ouverte, j'aimerais bien avoir une réponse à ce sujet.

Monsieur LE PRESIDENT.- J'ai souvent entendu dans le passé dire que c'est celui qui paie qui décide. On verra les choses. On peut espérer que le Conseil régional tout comme le Conseil départemental financeront. S'agissant de la première de vos observations, je rappelle qu'il est rattaché au Pays d'Aix.

Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

130. ENV 005-17/10/16 CM - Adhésion à l'association Prévigrêle et désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

131. ENV 006-17/10/16 CM - Adhésion et versement de la cotisation 2016 à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

132. ENV 007-17/10/16 CM - Acquisition amiable des parcelles H805, 809, 810, 907, 912, 913, 1348, 1349, 1352, sur la commune de Pertuis, réalisée dans le cadre de la convention d'intervention foncière avec la SAFER dans la continuité du dispositif de couveuse agricole

Monsieur PELLENC.- Monsieur le Président, je rejoins tout à fait ce qu'a dit la Vice-présidente chargée de l'agriculture, sur l'intérêt de sauver notre agriculture. Cette initiative concernant la création d'une pépinière couveuse pour jeunes agriculteurs est une réalisation exceptionnelle nationale. C'est un projet que j'ai porté en tant que Vice-président de la Communauté du Pays d'Aix pour en arriver maintenant à sa réalisation et sa conclusion. Il s'agit, sur des terres abandonnées, d'acheter un domaine pour installer les jeunes agriculteurs qui sortent de l'école d'agriculture et n'ont pas de foncier. Cela nous permettra de développer utilement notre agriculture.

La commune de Pertuis, qui dispose de 30 hectares de terres cultivables, mettra gratuitement à disposition de cette pépinière ces terres sans recours à la Métropole.

Ceci étant, là où je voudrais insister, cher Président, c'est que j'ai reçu la feuille de route en tant que Vice-président du Territoire du Pays d'Aix sur le développement économique. Quelle n'a pas été ma surprise de voir que nous avons la prévision d'une réduction de 10 à 12% sur l'enveloppe de fonctionnement et d'investissement en matière de développement économique !

On a parlé tout à l'heure de l'urgence et de l'importance du transport et de la mobilité ; il en va de même pour le développement économique qui ne doit pas être le parent

pauvre. Il est bien évident que si nous créons des richesses, tout le monde en profitera et plus particulièrement nos finances. Ceci étant, dans la Commission Economique, il y a eu de très intéressants dossiers qui ont été présentés et notamment puisque dernièrement nous étions à Istres, il est extrêmement urgent et important que nous puissions, évidemment avec les moyens que nous avons mais prioritairement, développer cette économie qui est quand même à l'heure actuelle l'élément majeur de la cohésion sociale et de l'emploi. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur le Maire, nous regarderons tout cela aussi afin qu'il n'y ait pas de réduction, là où ça peut créer des emplois.

Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

133. ENV 008-17/10/16 CM - Mise en œuvre de la Convention d'Intervention Foncière du Pays d'Aix. Interventions sur les communes de Gardanne, Jouques, Les Pennes-Mirabeau et Saint-Antonin-sur-Bayon

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

CADRE DE VIE, TRAITEMENT DES DÉCHETS, EAU ET ASSAINISSEMENT

134. DEA 001-17/10/16 CM - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Pellicani, je ne vous ai pas donné la parole tout à l'heure, mais là je vous la donne volontiers.

Monsieur PELLICANI.- Je ne reviendrai pas sur le parking, ne vous inquiétez pas mais sur le rapport annuel de l'eau du délégataire. En fait mon intervention concerne les rapports n°134 et 135.

Monsieur le Président, comment se fait-il que le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics Eau et Assainissement, inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil de la Métropole et qui englobe celui de MPM n'a pas été inscrit pour avis au Conseil de Territoire de Marseille Provence ?

Non seulement il concerne un exercice entièrement sous responsabilité de notre ex-EPCI MPM ; mais de plus la Métropole a bien re-délégué cette compétence aux Conseils de Territoire.

Comment s'étonner dans ces conditions que le débat sur l'articulation entre les compétences déléguées aux CT et la Métropole devienne récurrent ?

A quoi sert d'avoir redélégué aux Conseils de Territoire des compétences s'ils ne pilotent pas les débats et les choix ?

De plus en plus de Conseillers s'interrogent et ont le sentiment qu'on peut concrètement faire la démonstration avant 2020, qu'il faut clore l'expérience des Conseils de Territoire.

Je prendrai l'exemple sur le rapport précédent sur le PPRi de Marseille, on n'a toujours pas le rapport de l'Etat nous permettant de donner un avis et vous venez de donner un avis défavorable, c'est pour cela que nous nous sommes abstenus.

D'autre part il s'agit d'un des services publics locaux majeurs qui conditionne l'égalité d'accès à un bien commun vital : l'eau.

La question de l'examen de ce rapport annuel par le Conseil de Territoire se pose d'autant qu'on peut faire deux constats à propos du contrat de l'Eau avec la SEMM :

Premièrement, deux ans après l'annonce d'une baisse du prix de l'eau, le prix moyen du M3 a retrouvé son rythme d'augmentation autour de 3,57 euros pour 80% des usagers, comme notre groupe l'avait malheureusement prévu en 2013

Or, deuxième remarque, il faut constater en parallèle un compte d'exploitation 2015 qui fait apparaître un bénéfice net trois fois plus élevé que dans le prévisionnel, à hauteur de 14,2 millions d'euros sans compter les charges qui peuvent rémunérer des frais de siège, de sous-traitance....

Mon collègue Marc Poggiale vous l'a rappelé tout à l'heure et vous avez éludé la réponse à la question : pourquoi ne pas récupérer la gestion directe de l'eau ou d'autres services délégués pour en maîtriser les bénéfices.

Enfin, je vous demande la mise à la disposition des élus le rapport du délégataire qui a servi de base au rapport annuel de la collectivité soumis au vote ce jour, comme je l'ai exprimé au Conseil de Territoire de jeudi 13 octobre.

D'où une question : Y a-t-il une étude des services, voire un audit, en cours pour demander au délégataire des explications sur cette explosion du bénéfice net, qui rappelons-le, va pour l'essentiel dans les poches du délégataire ?

Par ailleurs, comme on voit bien la dérive de la gestion des services publics sur la question de l'eau, un certain nombre de mairies, qui ont amené dans la corbeille de la mariée les régies de l'eau à la Métropole, ont constitué une association qui s'appelle *Eau Publique en Provence (E2P)*, présidée par Gaby Charroux, Député Maire de Martigues. Nous serons très vigilants sur le devenir de ces régies.

Merci Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur le Président Giberti, souhaitez-vous répondre à M. Pellicani ?

Monsieur GIBERTI.- Je voudrais tout d'abord dire que je suis heureux de répondre à cette question car la commune de Gémenos est en régie.

Je voudrais préciser que ce sont les services métropolitains qui ont demandé l'audit dès le mois de juillet lorsqu'ils ont eu ce rapport. Maintenant, il faut attendre les réponses que vont nous donner la SEMM. Je fais remarquer que les documents qui ont été donnés ne représentent pas les frais généraux de la SEMM. Il faudra attendre les années 2016-2017 pour avoir véritablement la réalité du terrain.

Par rapport aux difficultés sociales et syndicales, il n'a pas été évident pour la Société des Eaux de Marseille de transférer facilement tout le personnel. A la demande du Président, ceci a été demandé au mois de janvier, toutes les mutations ont été réalisées avant le 1^{er} octobre. Donc le véritable fonctionnement de la SEMM commence le 1^{er} octobre. Attendons les réponses, attendons le fonctionnement mais croyez-moi Monsieur, on s'en préoccupe autant que vous, si ce n'est plus.

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Président, ce rapport a au moins le mérite de montrer les vertus des outils de contrôle contenus dans le contrat DSP de l'eau. Tout d'abord, via la société dédiée imposée par contrat au délégataire, les résultats sont lisibles très facilement par le délégant, c'est-à-dire la Métropole. Auparavant, les résultats remontaient du délégataire local vers la maison mère nationale et ces résultats étaient difficilement lisibles voire opaques.

Avec cet outil qui est la commission d'évaluation mise en place et présidée par Roland Giberti, la Métropole est maintenant armée pour demander des comptes au délégataire selon un processus contradictoire initié par la Métropole.

Avant, nous étions dans l'opacité avec 50 années d'avenants successifs. Aujourd'hui, nous sommes dans un processus beaucoup plus transparent et ceci méritait d'être signalé.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention de L. Talassinis

135. DEA 002-17/10/16 CM - Présentation des rapports annuels des délégataires de l'eau et de l'assainissement du Territoire Marseille Provence - année 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Giberti, avis favorable ?

Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

136. DEA 003-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire du service public de l'eau potable du Territoire du Pays Salonais, Agglopolé Provence Eau

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

137. DEA 004-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire du service public de l'Assainissement du Territoire du Pays Salonais, Société des Eaux de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

138. DEA 005-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire du service public de l'Assainissement du Territoire du Pays Salonais, Agglopolé Provence Assainissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

139. DEA 006-17/10/16 CM - Présentation des rapports annuels 2015 des délégataires des services d'eau potable et d'assainissement collectif du territoire d'Istres Ouest Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

140. DEA 007-17/10/16 CM - Approbation du règlement de service de l'Eau de la commune de Plan-de-Cuques

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

141. DEA 008-17/10/16 CM - Approbation du règlement de service de l'eau de la commune de Gémenos Village

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

142. DEA 009-17/10/16 CM - Acquisition à titre onéreux d'une emprise foncière appartenant à Monsieur Cabofigue - Station de pompage de Saint-Antoine à La Ciotat

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

143. DEA 010-17/10/16 CM - Rapport Annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Mouren, avis favorable ?

Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

144. DEA 011-17/10/16 CM - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'ancienne Communauté d'Agglomération Agglopolo Provence pour l'année 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

145. DEA 012-17/10/16 CM - Présentation du Rapport d'Activités 2015 de la concession Arbois BioÉnergie relative à l'installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) de l'Arbois - Valorisation des biogaz

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

146. DEA 013-17/10/16 CM - Acquisition d'un terrain pour la construction d'une déchèterie sur la commune de Salon-de-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

147. DEA 014-17/10/16 CM - Achat du Centre de transfert de Pertuis et renouvellement de la convention avec la Communauté Territoriale Sud Lubéron (Coté Lub)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

TOURISME, VALORISATION DU PATRIMOINE

148. TVP 001-17/10/16 CM - Compétence Promotion du Tourisme et maintien des offices de tourisme existants

Madame MILON.- Je voudrais faire un peu de communication positive.

Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de la loi Montagne, un Député de Haute Savoie avait porté à la connaissance des législateurs qu'il serait bien que les stations classées de montagne puissent garder leur office de tourisme. C'est ce qu'il a obtenu. Nous sommes en France de nombreux Maires de stations classées à être montés au créneau pour obtenir une dérogation et que toutes les stations classées de France, y compris les stations balnéaires, puissent obtenir la même dérogation.

Sauf que l'on s'est aperçu – je suis très fière de dire que c'est Bouches-du-Rhône Tourisme qui s'en est aperçu – il y a une quinzaine de jours, que cette dérogation n'était pas applicable à notre belle Métropole. En l'espace de cinq jours, des Députés se sont mobilisés, nous aussi d'ailleurs, puisque nous avons fait écrire un amendement qui a été terminé le 4 de ce mois au soir, déposé le lendemain avant midi par deux élus qui ne sont pas de chez nous, je tiens à citer leur nom pour les remercier, il s'agit d'Annie Genevard du Doubs et Bernardette Lacalis de Savoie.

Je voudrais vous faire remarquer Président que l'une est au Parti républicain et l'autre est au Parti socialiste. Comme quoi parfois, il y a une mobilisation commune dans l'intérêt général. De nombreux élus de cette Métropole qui se sont mobilisés également, je vais les citer : Valérie Boyer, Jean-David Ciot, Bernard Deflesselles, Henri Jibrayel, Christian Kert, Bernard Reynes, Guy Teissier, Dominique Tian, François-Michel Lambert. Là encore, on peut juger des appartenances diverses des uns et des autres.

L'amendement a été déposé le 5 et il a fallu que deux Députés qui sont présents aujourd'hui se battent et ferraillent dans le cadre de l'Assemblée Nationale pour que notre amendement obtienne la majorité des voix : il s'agit de Dominique Tian et de Jean-David Ciot que je souhaite remercier particulièrement et je pense que tout le monde est à mes côtés pour le faire.

Ce sont donc les offices de tourisme des stations classées de notre Métropole qui sont concernés. Je voudrais les rappeler : Aix-en-Provence, Carry-le Rouet, Cassis, Istres, La Ciotat, Marseille, Martigues et Salon-de-Provence.

Inutile de vous dire la satisfaction de la Vice-présidente que je suis d'être arrivée, avec mes amis, à porter cette mission à bon terme. J'espère que le Sénat suivra pour que tout soit bon pour nous tous. Merci beaucoup de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Milon. Quand cela arrivera au Sénat, il faudra bien nous alerter à l'avance pour que nous soyons bien attentifs.

Il y a 48 heures à peine, et cela devrait satisfaire M. Jean-David Ciot et ses amis, dix Sénateurs de notre bord, dont M. Bruno Gilles et moi-même, ont voté le texte condamnant le négationnisme du génocide. 156 voix pour et 146 contre. Parmi les 156 voix pour, il y a celles de M. Bruno Gilles et la mienne.

(Applaudissements)

149. TVP 002-17/10/16 CM - Approbation du Compte Rendu d'Activité Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2015 - Moulin de Peyronne sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Montecot, avis favorable ?

Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

MER, LITTORAL ET PORTS, PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES ESPACES MARITIMES ET NATURELS

150. MER 001-17/10/16 CM - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public attribuée à la société DG Service en charge de l'avitaillement et du carénage du port de Carry le Rouet

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Boré, avis favorable ?

Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

151. MER 002-17/10/16 CM - Avis de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur le projet d'extension du périmètre du Contrat de Delta

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

152. MER 003-17/10/16 CM - Approbation du contrat de Nappe de la Crau par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

VOIRIE, ESPACES PUBLICS ET GRANDS ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

153. VOI 001-17/10/16 CM - Présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire de service public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par la Métropole sur le territoire Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Amalric, avis favorable ?

Monsieur AMALRIC.- Monsieur le Président, pour cette délibération, on m'a posé plusieurs questions. Ce rapport d'activités doit être présenté chaque année par le délégataire pour l'extraction des véhicules en panne des tunnels marseillais.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

154. **VOI 002-17/10/16 CM - Acquisition à titre gratuit pour intégration dans le domaine public d'une parcelle de terrain appartenant à la SAS TDC pour l'élargissement de la traverse Malvina et de la traverse du Commandeur à Marseille 13ème arrondissement**

Monsieur AMALRIC.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

155. **VOI 003-17/10/16 CM - Acquisition à titre gratuit de deux emprises foncières appartenant à la Ville de Marseille nécessaire à l'aménagement de la rue Alfred Curtel et de la rue des Forges à la ZAC de la Capelette à Marseille 10ème arrondissement**

Monsieur AMALRIC.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

156. **VOI 004-17/10/16 CM - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain située allée des Vaudrans appartenant à la SNC Promotion Résidentiel SAV nécessaire à l'intégration dans le domaine public à Marseille 12ème arrondissement**

Monsieur AMALRIC.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

157. **VOI 005-17/10/16 CM - Acquisition à titre onéreux de deux terrains appartenant à la SCI Lou Carestier et la SCI Jardins du Carestier nécessaire à l'aménagement du carrefour du Général Salan à Marignane**

Monsieur AMALRIC.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

158. **VOI 006-17/10/16 CM - Acquisition à titre onéreux d'une bande de terrain appartenant à la copropriété Résidence Courbet Marine nécessaire à l'aménagement du carrefour Général Salan à Marignane**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

159. VOI 007-17/10/16 CM - Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle et d'une bande de terrain sur le boulevard Pierre Mendès France appartenant à la Logirem nécessaire à son intégration dans le domaine public sur la Commune de Châteauneuf-les-Martigues

Monsieur AMALRIC.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

160. VOI 008-17/10/16 CM - Déclassement du domaine public routier métropolitain de trois emprises sises rue des Petites Maries et rue de la Fare dans le cadre du projet de restructuration complète du pôle Korsec Velten à Marseille, 1er arrondissement. –

Dossier retiré.

161. VOI 009-17/10/16 CM - Déclassement du domaine public routier métropolitain d'une emprise sise Boulevard Vessiot dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Vessiot à Gemenos

Monsieur AMALRIC.- Favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CULTURE ET SPORT, GRANDS ÉVÈNEMENTS MÉTROPOLITAINS

162. CSGE 001-17/10/16 CM - Approbation de la nouvelle grille tarifaire à compter du 1er janvier 2017 pour le Lac de Peyrolles et les piscines du Pays d'Aix

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Le Dissès, avis favorable ?

Je mets aux voix, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre de R. Meï

Mes chers collègues, nous avons épuisé l'ordre du jour.

(La séance est levée à 12 heures 30).